

La TNT à Villers - page 3

La Fête des Vendanges
2010 - pages 8 et 9

Budget 2010
pages 11 à 15

Villers

Nouvelles

n° 34

juin 2010

Retrouvez toutes les actualités sur www.villerslesnancy.fr

C'est
l'été
à Villers

Animations, concerts, sorties, expos... !

Villers-lès-Nancy, bientôt au « tout numérique » !

La Lorraine passera fin septembre à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer !

Saviez-vous que c'est en 1848 que le principe d'une diffusion d'image a été pour la première fois énoncé (sans être techniquement réalisable) ? Depuis cette date, la télévision a connu de nombreuses améliorations (passage à la couleur, son stéréo...), mais aucune n'est comparable à celle qu'elle vit en France depuis mars 2005 avec le lancement de la télévision numérique terrestre ou TNT !

C'est un mode de diffusion terrestre de la télévision, où les signaux vidéo, audio et de données ont été numérisés, puis assemblés dans un flux unique et transportés jusqu'au téléspectateur via les ondes. En clair, là où le signal d'une unique chaîne était envoyé aux téléviseurs, ce sont 6 signaux différents et donc autant de chaînes qui sont transmis sur le même canal ! Et avec la qualité d'image et de son d'un DVD !

C'est aussi 12 nouvelles chaînes gratuites : en plus des chaînes « historiques » (TF1, France 2, France 3, Canal +, France 5/Arte et M6), sont apparues des chaînes généralistes (Direct 8, W9, TMC, NT1, NRJ 12, France 4), des chaînes d'information (La chaîne parlementaire, BFM TV, iTélé), une chaîne musicale, Virgin 17 et une chaîne pour enfants, Gulli. TF1, France 2, Arte, M6 et Canal + peuvent même être visionnées en Haute définition à condition de disposer d'un téléviseur adapté.

Depuis 2005, le passage des émetteurs à la technologie numérique s'est fait par phase, la Lorraine étant couverte à partir de novembre 2007. La deuxième partie de l'opération, l'extinction des émetteurs analogiques commence, libérant ainsi de nombreuses fréquences pour le développement des nouveaux services de télécommunication.

L'arrêt des émetteurs analogiques est déjà opérationnel dans trois régions françaises (Alsace, Basse-Normandie et Pays de Loire). Il le sera au Nord d'une ligne Bordeaux-Lyon fin 2010 et dans tout le territoire métropolitain et les DomCom fin 2011.

En Lorraine, le passage au tout numérique se fera dans la nuit du 27 au 28 septembre 2010 à partir de minuit. Les émetteurs analogiques s'arrêteront définitivement, puis les émetteurs numériques s'arrêteront temporairement, le temps d'ajuster les puissances et les fréquences.

Avant cette date, si vous recevez encore le signal analogique, un bandeau d'information affichant le message « Equipez-vous impérativement pour le passage à la télé tout numérique avant le 28/10/2010. Infos au 0970 818 818* ou www.tousaunumerique.fr » défilera sur votre télé.



Vous ne le verrez que si vous êtes directement concerné par le basculement : en effet, si vous recevez la télévision par satellite ou par ADSL dans le cadre d'une offre triple-play, vous n'aurez aucune opération à faire. Si vous recevez déjà la télévision en numérique, vous devrez lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste relié à une antenne râteau ou intérieure, car certaines fréquences seront modifiées au moment de l'extinction du signal analogique.

Depuis mars 2008, les téléviseurs, les magnétoscopes et les enregistreurs DVD doivent être équipés d'un tuner numérique. Ainsi, un téléviseur acheté depuis cette date, relié à une antenne de toit et dans une zone de réception reçoit déjà les programmes en numérique.

En revanche, si votre téléviseur, magnétoscope ou enregistreur DVD n'est pas équipé d'un tuner TNT, vous devez vous équiper d'un décodeur TNT externe (à partir de 30 euros). Il se branche sur la prise Peritel, obligatoire depuis 1980. Privilégiez les adaptateurs capables d'être mis à jour à distance**, car ils permettent une adaptation permanente à la technologie.

L'Etat a prévu des aides financières pour les foyers qui reçoivent aujourd'hui uniquement les 6 chaînes historiques par une antenne râteau ou intérieure. Sous conditions de ressources, ils peuvent bénéficier d'une aide de 25 euros maximum pour s'équiper et une aide à l'antenne de 120 euros maximum si une intervention est nécessaire. Pour les foyers non couverts en TNT, une aide de 250 euros maximum est attribuée sans condition de ressources pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif comme la parabole. Dans tous les cas, gardez vos factures et vos tickets de caisse qui seront demandés pour tout remboursement. Et ne tardez pas trop : les aides financières sont disponibles dans un délai maximum de trois mois après le passage !

Enfin, une assistance technique pour l'installation est mise à disposition des personnes de 70 ans et plus ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80%. Elle permet de les aider à installer leur adaptateur TNT et à procéder à une nouvelle recherche des canaux.

La TNT pour les abonnés au service antenne de Numéricable

Les abonnés lorrains au service Antenne de Numéricable, notamment les Villarois, recevront progressivement à partir de mi-juin les chaînes de la TNT, comme cela avait été annoncé à la suite des démarches menées par la ville dans le courant de l'année dernière. Il suffira pour cela de brancher directement un téléviseur équipé d'un tuner TNT ou d'un décodeur externe sur n'importe laquelle des prises raccordées du domicile. La date exacte pour Villers-lès-Nancy sera annoncée sur <http://assistance.numericable.fr/cofdm/cofdm.php>.

* numéro non surtaxé, prix d'un appel local
** le signal informatique est transmis en même temps que les signaux télé, la seule opération nécessaire étant d'éteindre et de rallumer le décodeur

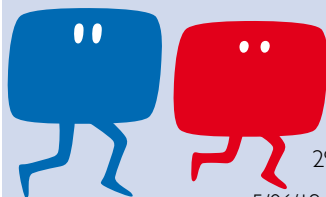
Je suis concerné si mon téléviseur est raccordé à une antenne de toit ou intérieure

Je dois acheter un adaptateur si mon téléviseur ou mon magnétoscope est antérieur à mars 2008

je me connecte sur www.tousaunumerique.com

- pour vérifier si mon domicile est dans une zone couverte par la TNT
- pour y trouver le professionnel agréé le plus proche de mon domicile

Quelques grandes dates de la télévision en France



- 28/12/1927 : le gouvernement Poincaré a créé le service de radiodiffusion, rattaché aux PTT
- 26/04/1935 : première émission officielle de télévision française
- 04/01/1937 : premières émissions, tous les soirs de 20 h 00 à 30 h 30 (une centaine de postes chez des particuliers)
- 29/03/1945 : réémission de la télévision française depuis les studios de Cognacq-Jay
- 5/06/1947 : premier direct en dehors des studios, depuis le théâtre des Champs-Élysées à Paris.
- 1951 : premières émissions publiques en couleurs.
- 1967 : Adoption du Secam, norme de codage de la vidéo en couleurs sur 625 lignes de la télédiffusion française.

Toutes les infos au 0 970 818 818 (prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)
L'infomobile « Tous au numérique » sera à Villers le 23 septembre 2010
9 h 00 à 12 h 00 : Clairlieu Centre commercial des Chalades
14 h 00 à 17 h 00 : Parking du Monoprix - face Eglise Ste Thérèse



Sommaire

Un été à Villers

- p.4-5 Les petites mythologies
- p.6 Alexandre Le Grand à Villers !
- p.7 Les associations sur le pont cet été
- p.8-9 Fête des Vendanges 2010
- p.10 Il était une fois dans l'Est
1^{ère} édition du Villers Country festival

Budget

- p.11 à 15 Budget 2010

Album photos

- p.16 et p.17

Plein feux

- p.18 Honneur aux dames

Solidarité

- p.19 Vacances à tout âge

Démocratie locale

- p.20 Bilan 2009-2010
des Conseils de quartier

En bref

- p.21

Conseil municipal

- p.22 Conseils municipaux du 1^{er}
et du 29 mars 2010

Expression

des groupes politiques

- p.23 Nos responsabilités protectrices et solidaires en ces temps de crise
- p.23 Sécurité : Le Maire doit être en première ligne

Relations avec la CUGN

- p.23 Le dossier TCN au point mort



Comme tous les étés, la ville a concocté un programme riche en événements culturels de qualité. Le premier d'entre eux est le **Tigre Bleu de l'Euphrate**, spectacle mis en scène par Michel Didym, directeur du théâtre de la Manufacture, dans le parc du château Mme de Graffigny le 30 juin. Un spectacle en plein air, à la tombée de la nuit avec Tchéky Karyo dans le rôle d'Alexandre le Grand vivant ses derniers instants et revit sa vie. Un spectacle dont les décors et les costumes ont été conçus par Philippe Druillet, célèbre auteur de bandes dessinées, connu aussi pour les décors futuristes de la série télé Les rois maudits.

Nous ne quitterons pas l'Antiquité, puisque la désormais traditionnelle exposition estivale de sculptures dans le parc recevra trois artistes - Céline Laurent-Desor, Emmanuel Perrin et Fabrice Perrin - sur le thème des **petites mythologies** du 26 juin au 22 août. Une exposition, dont chaque visiteur sera partie prenante, puisque tout un chacun pourra dérouler son « fil d'Ariane ».

Par ailleurs, la municipalité et le CCAS ont décidé de mettre en place cet été une action en faveur des seniors les plus défavorisés de Villers, qui leur permettra de partir quelques jours en vacances. Ils trouveront toutes les informations dans ces pages.

Nous avons souhaité également rendre honneur dans Villers Nouvelles aux femmes en mettant les pleins feux sur Miss Nancy 2010, jeune Clairlocoise de 20 ans, et les dames du Paul Adam, véritables mémoires du foyer.

La 55^{ème} fête des Vendanges viendra agrémente la rentrée dès le 4 septembre avec ses rendez-vous traditionnels et Claude Barzotti en vedette. Ce sera l'occasion de débiter une superbe exposition sur les Indiens d'Amérique, qui se clôturera avec notre dernier événement estival, la première édition du Villers Country Festival. Ce festival sera accompagné d'une exceptionnelle exposition sur les Indiens des plaines à la galerie Mme de Graffigny.

Vous trouverez également dans ce numéro de Villers Nouvelles le détail du budget de la ville pour 2010, tel qu'il a été adopté le Conseil municipal le 29 mars dernier, dans un contexte national de stagnation des recettes et d'augmentation des dépenses obligatoires rendant difficile l'équilibre budgétaire pour les collectivités locales.

Parce que le 28 septembre prochain, toute la Lorraine passera à l'âge de la télé numérique, Villers Nouvelles publie toutes les informations nécessaires afin que vous puissiez continuer à recevoir vos programmes préférés.

Passez un bel été en notre compagnie !

Le Maire,
Pascal Jacquemin

Directeur de publication : Pascal Jacquemin - Directeur de rédaction : Marie-Christine Mamier
Crédits textes : J-P. Gurecki, L. Hanrion - Crédits photos : J-P. Gurecki, L. Hanrion, M. Masson -
Conception / illustration : L. Hanrion
Impression : 8 500 ex. - Dépôt légal : Préfecture de Meurthe-et-Moselle
Impression : Apache Color
Villers Nouvelles n° 34 - Juin 2010 - imprimé sur papier recyclé

Les Petites Mythologies

« Les Petites Mythologies » s'exposent à la Galerie et au Parc M^{me} de Graffigny tout l'été, du 26 juin au 22 août 2010. Trois artistes, trois sensibilités, trois supports, qui nous emmènent, guidés par un fil d'Ariane, sur les traces de leur mythologie moderne.



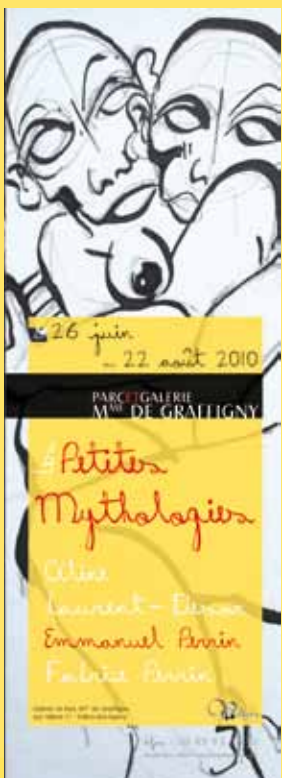
Artiste céramiste, Céline Laurent Desor est lauréate de la Bourse Fondation de France : « Fondation Philippe et Jean-Pierre » pour la création de son atelier en 1999. En 2002, elle crée et dirige un Centre de formation professionnelle céramique Al Terre Native, à Velaine en Haye dans le parc de loisirs pour former de nombreux potiers et plasticiens céramistes.

Dans le cadre de cette exposition Céline Laurent Desor présentera plus de 150 pièces : peintures, céramiques, sculptures de terre... sur le thème de la féminité.

« Ce projet de sculpture céramique s'axe sur un contraste fort entre la féminité libre et émancipée face à l'oppression de cette dernière par un simple objet. Il témoigne de la vie de femmes issues de pays où elles ne peuvent assumer leur condition d'être affranchies, et sont soumises à des contraintes culturelles fortes menant à la négation de leur individualité propre. Ici le tissu n'est pas représenté de manière figurative, mais par une cellule ou cocon de pierre emprisonnant la femme, et dont les orifices permettent d'apercevoir la silhouette de la femme emprisonnée, emmurées dans ce carcan. Face à ces prisons minérales se dresseront plusieurs statues de femmes libres de toutes contraintes, érigées dans l'opposition à la situation de ces femmes opprimées. » (Celine Laurent Desor)



Téléchargez le dépliant « petites mythologies »
www.villerslesnancy.fr



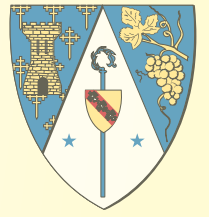
Emmanuel Perrin, plasticien sculpteur vosgien, s'installe au parc et à la galerie M^{me} de Graffigny pour y exposer ses foules de personnages et d'animaux. Il a choisi la mythologie comme source d'inspiration et travaillera des matériaux comme la terre, le métal, le tissu et le papier. Ses créations, issues d'un imaginaire agité, renvoient un sentiment de foisonnement, de multitude et de fourmillement.

Emmanuel Perrin est né en 1967 à Saint Dié (88). Après des études en arts, en cinéma et un CAPES d'arts plastiques, il travaille avec son frère jumeau à une foultitude d'expositions. Jardins, parcs, vergers, sentier, se voient bientôt envahis par mille et une petites créatures tirées de ses mythologies.

Emmanuel Perrin reflète également son tempérament enflammé dans l'abondance des matières qu'il travaille. Métal, bois, papier, tissu, terre... tous les supports sont bons pour développer son imagination et révéler son univers.



Un été à Villers



du 26 juin
au 22 août 2010

PARC ET GALERIE
M^{ME} DE GRAFFIGNY

3 Petites
Mythologies

Céline
Laurent - Dessin
Emmanuel Perrin
Fabrice Perrin

Galerie et Parc M^{me} de Graffigny
rue Albert 1^{er} - Villers-lès-Nancy

Infos : 03 83 92 32 40
www.villerslesnancy.fr
www.alinelaurent.fr/

du 26 juin
au 22 août 2010

PARC ET GALERIE
M^{ME} DE GRAFFIGNY

3 Petites
Mythologies

Céline
Laurent - Dessin
Emmanuel Perrin
Fabrice Perrin

Galerie et Parc M^{me} de Graffigny
rue Albert 1^{er} - Villers-lès-Nancy

Infos : 03 83 92 32 40
www.villerslesnancy.fr
<http://emmanuelperrin.ensahllq.com>

du 26 juin
au 22 août 2010

PARC ET GALERIE
M^{ME} DE GRAFFIGNY

3 Petites
Mythologies

Céline
Laurent - Dessin
Emmanuel Perrin
Fabrice Perrin

Galerie et Parc M^{me} de Graffigny
rue Albert 1^{er} - Villers-lès-Nancy

Infos : 03 83 92 32 40
www.villerslesnancy.fr
fabrice@laposte.net

D'un naturel plus réservé que son frère, Fabrice Perrin se forme quant à lui dans le génie industriel. Après des études de chaudronnerie et de tuyauterie industrielle à Hayange, il communique à son frère, l'art de travailler le métal, l'acier surtout.

Designer, Ferronnier, Concepteur et Manipulateur de marionnettes, Fabrice Perrin a monté plusieurs projets avec des classes de CAP semuriers métalliers : réalisation de mobilier végétal, à la manière de l'école de Nancy, réalisation de girouettes, de dragons et autres bestioles mythologiques en fer forgé... En 1998, il participe au festival international de marionnettes de Charleville-Mezières, puis entre 2000 et 2010, il expose dans tout le Grand Est et réalise cette année « 20 grandes et 4 très grandes bestioles dans la ville » pour l'ouverture du Centre Pompidou Metz.

On est un peu perdu devant le travail de ces deux frères : qui a fait quoi ? Où commence le travail de l'autre ? On pourrait croire que travailler avec son jumeau c'est se fondre dans une seule création, mais c'est bien ici d'une collaboration qu'il s'agit. Une association de deux caractères, deux regards, deux manières de travailler et d'appréhender l'oeuvre.



du 26 juin
au 22 août 2010

PARC ET GALERIE
M^{ME} DE GRAFFIGNY

3 Petites
Mythologies

Céline
Laurent - Dessin
Emmanuel Perrin
Fabrice Perrin

Alexandre le Grand à Villers-lès-Nancy !

Spectacle exceptionnel le 30 juin (le 1^{er} juillet en cas de mauvaises conditions climatiques) dans le Parc Mme de Graffigny : la création nationale dans son décor complet de la pièce « Le tigre bleu de l'Euphrate », de Laurent Gaudé, mise en scène par Michel Didym sur une musique de Steve Shehan et des décors et costumes de Philippe Druillet, et avec Tchéky Karyo dans le rôle principal. 5 « personnages » pour un oeuvre unique et magique !

Au soir de sa vie, Alexandre le Grand contemple la Mort et l'invite à s'approcher pour lui raconter lui-même ce que fut sa vie. Alexandre parle et la Mort l'écoute. Le laissant revivre l'ivresse de son épopée et ressentir, une dernière fois, le désir. Celui de ne jamais interrompre sa course. De s'enfoncer toujours plus loin, dans des terres inconnues. Le désir de rester toujours fidèle à cette soif intérieure que rien ne peut éteindre. Ses victoires éclatantes sur les bords de l'Euphrate pour conquérir Babylone, ses batailles à Kandahar résonnent très fortement avec notre actualité et les conflits d'aujourd'hui. Où sont les barbares ? Où est le bien, où est le mal ?

Le Tigre bleu, masse fauve et indomptable qui suit son libre arbitre, qui choisit son chemin en fonction de sa faim, voilà ce qu'Alexandre n'a pas pu vivre. Voilà, ce qu'il comprend au moment d'affronter le voyage le plus important de sa vie.

Le Tigre bleu de l'Euphrate marque la rencontre entre le lauréat du prix Goncourt 2004, **Laurent Gaudé**, auteur de théâtre reconnu, Michel Didym, directeur du théâtre de la Manufacture Centre dramatique national Nancy Lorraine depuis le 1^{er} janvier 2010, et un des acteurs français les plus internationaux, Tchéky Karyo.

Michel Didym acteur (Edouard II de Marlowe mis en scène par Alain Françon dans la Cour d'Honneur du Palais des Papes pour le 50^e anniversaire du festival d'Avignon) est un des fondateurs des Acteurs Producteurs Associés avec notamment André Wilms, Evelyne Didi et Anouk Grimberg. Lauréat du prix Villa Médicis-hors les murs en 1989, il a créé, avec sa compagnie Boomerang, la Mousson d'été, événement annuel destiné à la promotion des écritures contemporaines, qui a lieu à l'Abbaye des Prémontrés, et collabore avec la Comédie-Française pour la Mousson d'été à Paris. Parmi ses dernières créations, on remarque *Les animaux ne savent pas qu'ils vont mourir* de Pierre Desproges (Théâtre de la Ville - Paris), *Histoires d'hommes* de Xavier Durringer avec Judith Magre (Molière 2006), *Face de Cuillère* de Lee Hall avec Romane Bohringer au Théâtre des Abbesses - Théâtre de la Ville de Paris. Michel Didym signe ici une mise en scène spécialement imaginée pour Tchéky Karyo, sa puissance et son âpreté, mais aussi sa sensibilité à fleur de peau, son regard de braise, sa voix de miel...

Sur scène, Tchéky Karyo sera accompagné par une musique de **Steve Shehan**, qui rappelle la violence des combats et fait résonner en écho la voix intérieure d'Alexandre. Elle donne à imaginer en contre-point l'intensité des situations.

L'utilisation d'instruments anciens et traditionnels fait vivre l'exotisme des contrées et des peuples soumis. Et à la fin, la mise en syncope de la structure musicale et sa démultiplication font ressentir la dérision des conquêtes terrestres face à la mort. Steve Shehan, sans cesse à la recherche d'instruments rares et de langages inouïs, a fait sonner ses fûts, peaux, cloches et baguettes sur toutes les scènes du monde, aux côtés d'artistes aussi divers que Paul Simon, Bob Dylan, Cheb Mami, Sting, John McLaughlin, Brian Eno, Ryuichi Sakamoto, Khaled ou encore Magma.

Présentée en première mondiale à Naples dans le cadre du prestigieux Napoli Teatro Festival Italia, la représentation dans le Parc Mme de Graffigny sera la création nationale de la pièce dans son décor complet, œuvre, ainsi que les costumes, du dessinateur **Philippe Druillet**.

Fondateur en 1975, avec Moebius, des Humanoïdes Associés et de la revue Métal Hurlant, Philippe Druillet est un artiste multiple : photographe, illustrateur reconnu de science-fiction, lauréat du Grand prix du Salon international d'Angoulême en 1988, scénariste pour Alexis ou Gotlib, il a contribué à la conception du Wagner Space Opéra de Rolf Liebermann pour l'Opéra de Paris.

Pour Daum, il a réalisé plusieurs pièces en pâte de verre à partir de 1984. Il a conçu l'esthétique de la station de métro Porte de la Villette, a dessiné de nombreuses affiches de cinéma (*La Guerre du feu*, *Le Nom de la rose*), a réalisé en 1990 *Excalibur*, un clip pour William Sheller et a élaboré en 1993 *La Bataille de Salammbô*, un somptueux spectacle composé d'images de synthèse, de faisceaux laser et d'un diaporama pour la Géode de la Villette à Paris. On lui doit en 2004, les décors de la nouvelle adaptation des *Rois Maudits* de Maurice Druon par la réalisatrice Josée Dayan.

Le spectacle aura lieu le 30 juin (1^{er} juillet en cas de mauvais temps) dans le parc M^{me} de Graffigny à la tombée de la nuit. Les accès au parc seront fermés à partir de 19 h 00, et l'entrée se fera par le grand portail, rue Albert 1^{er} à partir de 21 h 00 (plein tarif : 12 euros / tarif réduit : 10 euros).



Esquisse du Costume de Tchéky Karyo par P. Druillet

Les réservations sont possibles dès maintenant au **03 83 92 32 40**.



Plus d'infos sur

www.villerslesnancy.fr



Tchéky Karyo, un acteur d'exception

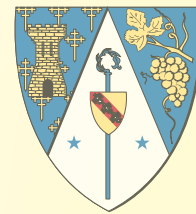
Après s'être produit dans les grands classiques (*Tartuffe*, *Macbeth*, *Othello*) et dans des pièces contemporaines au Théâtre National de Strasbourg, Tchéky Karyo se révèle en 1982 en étant nommé pour le César du Meilleur espoir masculin dans *La Balance*. Il alterne ensuite les rôles violents (*Le Marginal*, 1983, *L'Amour braque*, 1985) ou sensibles (*Les Nuits de la pleine lune*, 1984).

Ses prestations dans *L'Ours* (1988), puis *Nikita* (1990) lui ouvrent les portes de la célébrité et lui permettent d'orienter sa carrière vers l'international (1492 : *Christophe Colomb* en 1992, *Goldeneye* avec Pierce Brosnan en 1995, *Taking lives*, destins violés avec Angelina Jolie en 2004).

Acteur pour de grands noms tels Jan Kounen, Arthur Joffé ou encore Jean-Pierre Jeunet, il est revenu récemment sur les planches dans *La tectonique des sentiments*, de Eric-Emmanuel Schmitt ou *La Nuit de l'iguane* de Tennessee Williams.

Fiche Technique

Musiciens : S. Shehan, V. Nadishana, C. Castellat
Lumières : J-P. Pracht - Son : D. Petit - Vidéo : P-G. Coste
Assistant à la mise en scène : E. Lehembre
Direction technique : J-L. Hoffmann
Régie générale : F. Stengel - Régie lumières : S. Rébois
Construction du décor : Ateliers du théâtre de la Manufacture
Production : Napoli Teatro Festival Italia, Théâtre Ouvert, Paris, Théâtre de la Ville, Paris, Le Volcan, scène nationale - Le Havre, Compagnie Boomerang, avec l'aide du Conseil Général de Moselle et le soutien de Cultures France



Les associations sur le pont cet été !

Villers-lès-Nancy dispose d'un tissu associatif riche, avec plus de 150 associations sportives, culturelles ou de loisirs. Pour beaucoup d'entre elles, l'été est une période de repos bien mérité compte-tenu des nombreuses activités qu'elles proposent tout au long de l'année. Mais la mobilisation pour les jeunes reste forte !

Située à Clairlieu, cette structure appartenant à la Maison de la Famille et créée par les Associations Familiales de Villers, Laxou et Vandoeuvre accueille des enfants quel que soit leur domicile. Un circuit de bus prend en charge les enfants dans l'agglomération.

De nombreuses activités seront proposées, du 5 juillet au 20 août cette année, aux enfants de 3 à 13 ans, parmi lesquelles des activités sportives comme l'initiation au canoë-kayak, à l'escalade sur la falaise de Maron ou à la spéléologie dans les grottes de Pierre-la-Teiche. Des sorties dans des parcs d'attraction locaux (Monkey Parc à Messein, Fraisvertuis city...) sont également prévues, comme des grands jeux, des veillées et des nuits sous la tente à la Ruche ou encore une mini-colo à Pierre-Percée et bien d'autres occasions de s'amuser et de grandir ensemble !

Des aides de différents organismes comme le CCAS de Villers-lès-Nancy, sont possibles.

Inscriptions et renseignements

Les inscriptions se font au centre du Placieux les lundis de 17 h 00 à 19 h 00, au centre Jean Savine les mercredis de 17 h 00 à 19 h 00 et aux Ecraignes les samedis de 10 h 00 à 12 h 00. Plus d'infos au 06 15 63 10 80.

Cette année encore, le COS Villers Tennis propose des stages sportifs tout l'été. Multisports pour les enfants de 8 à 16 ans, à la demi-journée ou à la journée, mini-tennis les après-midis pour les enfants de 6 et 7 ans, ou tennis le matin ou l'après-midi pour les enfants de 8 à 16 ans, les stages proposés sont variés.

Ils ont lieu toutes les semaines entre le 5 juillet et le 1^{er} septembre, sauf la deuxième semaine d'août, et seront encadrés par Géraldine et Rémy, enseignants diplômés d'Etat.

Et pour tous, enfants comme adultes, le COS Tennis vous propose de jouer tout l'été pour 12 euros par mois, sans limitation, sur ses sept courts de tennis, dont deux extérieurs en terre battue, de 8 h 00 à 22 h 00 en semaine (20 h 00 le week-end).

Renseignements et tarif

www.villertennis.fr/InfosStages.php

Rentrée 2010

Les inscriptions pour la rentrée 2011 au COS Tennis auront lieu les 08 et 11 septembre, de 14 h 00 à 20 h 00, au club house, aussi bien pour les abonnements annuels que pour les inscriptions à l'école de tennis (jeunes de 5 à 18 ans ou adultes, compétiteurs ou non). Tous les renseignements sont sur le site www.villertennis.fr et au 03 83 40 50 32 (heures de secrétariat).

En cette année de Coupe du Monde, des vocations vont naître à coup sûr ! Alors, que votre enfant soit débutant ou non, le COS propose un stage d'été multisports, mais avec bien sûr du Foot !

Au programme : des activités encadrées, football, futsal, tennis de table, badminton, piscine et jorkyball, le tout dans la bonne humeur avec les copains ! Les repas sont livrés par un service de restauration spécialisé.

Le stage est organisé toutes les semaines en juillet, avec possibilité de s'inscrire pour 1, 2, 3 ou 4 semaines (80 euros la semaine, tarifs dégressifs pour plusieurs semaines, chèques vacances acceptés) ! Pour les enfants extérieurs au COS Villers Football, il faudra fournir, soit la photocopie de la licence de football, soit un certificat médical autorisant la pratique du football.

Inscriptions et renseignements

Pour plus de renseignements, contacter Majid Shamloo au 03 83 37 02 81 ou 06 87 26 79 17

Clairlieu Animation propose comme tous les ans un accueil collectif pour les enfants de 4 à 12 ans, basé sur les envies, le plaisir, l'imagination et la créativité des enfants. Il a lieu toutes les semaines en juillet.

Du 26 au 30 juillet, Clairlieu Animation organise un stage de cirque, le matin pour les enfants de 4 à 6 ans et l'après-midi pour les enfants de 7 à 12 ans.

Renseignements, tarif et inscriptions

03 83 28 44 19 ou mjc-j-savine@laposte.net

Rentrée 2010

Les activités de Clairlieu Animation reprendront le 13 septembre. Elles seront présentées lors de la fête des vendanges.

Comme tous les ans, le PAJ propose, en juillet, un programme éclectique aux 11 - 17 ans villarois ! Jugez-en vous-même :

- Multisports (Volley, Badminton, basket) : 5 juillet à partir de 14 h 30 au Gymnase Bauvin
- Stage de Danse Hip-Hop (à confirmer) : 5, 6, 7 juillet de 10 h 00 à 12 h 00 au Centre Socio-culturel du Placieux
- Bowling : 6 juillet (RV au PAJ à 13 h 30). Tarifs : 5 euros / bénéficiaires CAF 3 euros
- Après-midi Piscine (à confirmer) : 7 juillet (RV au PAJ à 14 h 30). Maillot de bain et serviette obligatoires. Tarif : 3 euros / bénéficiaires CAF 2 euros
- Soirée Barbecue-Foot : 7 juillet (RV au PAJ à 19h00). Projection de la demi-finale de coupe du monde sur écran géant. Tarif : 2 euros / bénéficiaires CAF 1 euro
- Sortie Parc Aventure-Thermapolis : 8 juillet (RV au PAJ à 9 h 00). Maillot de bain et serviette obligatoire, tenue adaptée pour Parc aventure, repas tiré du sac. Tarif : 10 euros / bénéficiaires CAF 6 euros
- Après midi Minigolf : 9 juillet, (RV au PAJ à 13 h 30). Tarif : 3 euros / bénéficiaire CAF 2 euros

■ Jorkyball : 12 juillet (RV au PAJ 14 h 00). Tenue de sport adaptée et baskets propres. Tarif : 3 euros / bénéficiaires CAF 2 euros

■ Mini Séjour Vosges/Alsace : du 13 au 15 juillet. Hébergement à Longemer (88). Au programme : Acrobranche ou piscine, visite d'un village Alsacien, Cigoland, feu d'artifice sur le lac de Gérardmer, visite d'une confiserie... Renseignements et tarifs au PAJ

■ Stage couture/customisation de vêtements (à confirmer) : 13, 15 et 16 juillet, de 9 h 30 à 12 h 00.

■ Après midi jeu vidéo sur écran géant : 16 juillet de 14 h 30 à 17 h 00 au PAJ

■ Mini séjour de découverte de la spéléologie à Lisle-En-Rigault (55) : 19 et 20 juillet. Tarif : 25 euros / bénéficiaires CAF 15 euros

■ Sortie Piscine : 21 juillet (RV au PAJ à 14 h 00). Maillot de bain, serviette et bonnet obligatoires. Tarif : 2 euros / bénéficiaires CAF 1 euro

■ Soirée Américaine : 21 juillet (RV au PAJ 19 h 00). Jeux de casino, poker et hot-dog ! au PAJ Tarif : 2 euros / bénéficiaires CAF 1 euro

■ Sortie Walygator : 22 juillet (RV au PAJ à 9 h 30). Repas tiré du sac. Tarif : 10 euros / bénéficiaires CAF 7 euros

■ Après midi jeux de société : 23 juillet de 14 h 30 à 17 h 00 au PAJ

■ Journée Multi-Sport : 26 juillet (RV au PAJ à 10 h 00). Défi sportif convivial avec les pôles jeunesse de Laxou et Maxéville. Repas tiré du sac

■ Visite du Zoo d'Amnéville : 27 juillet (RV au PAJ à 10 h 30). Repas tiré du sac. Tarif : 8 euros / bénéficiaires CAF 5 euros

■ Jeux d'extérieurs au parc Mme de Graffigny : 28 juillet (RV au PAJ à 14 h 30)

■ Soirée Bowling & Flunch : 28 juillet (RV au PAJ à 18 h 30). Tarifs : 8 euros / bénéficiaires CAF 5 euros

■ Journée au lac de Madine : 29 juillet (RV au PAJ à 10 h 30). Repas tiré du sac. Venir avec une serviette et un maillot de bain.

■ Sortie Escalade : 30 juillet (RV au PAJ à 11 h 00). Prévoir une tenue adaptée, repas tiré du sac. Tarif : 3 euros / bénéficiaires CAF 2 euros

Renseignements, tarif et inscriptions

Activités gratuites, sauf indication de tarif. Inscription obligatoire, places limitées (sauf activités en italique). Pour toutes les sorties et animations payantes, l'inscription et le paiement préalables au PAJ sont obligatoires !

Infos au 03 83 94 16 37 ou action.jeunesse@wanadoo.fr

FÊTE DES VENDANGES du 4 au 5 sept. 2010

Programme

Samedi 4 Septembre

À partir de 11 h 00 à Clairlieu :

- Animation au foyer de personnes âgées par l'illusionniste Mahni

À partir de 14 h 15 :

- Expositions : Produits italiens et Indiens des plaines et Buffalo Bill
- Prestation de l'association Flic-Flac-Dream-Parkour
- Prestation du groupe cocktail de l'Amcf dans les fameuses gîgues de claquettes irlandaises
- Groupe folklorique Polonais
- Prestation de l'illusionniste Mahni et sa partenaire Anais, magie générale, grande illusion close up
- Alexandre VAZ, chansons françaises
- Cindy et ses danseuses
- Guignol de la Pépinière
- Orgue de barbarie
- Animations : manèges, pêche à ligne, château gonflable, Cyclotop, buvette, restauration sur place sur réservation, stands (nombreux exposants)

À partir de 15 h 30 :

- Inauguration officielle de la fête des Vendanges et présentation des clubs sportifs villarois

À partir de 17 h 15 :

- Vin d'honneur
- Animation dans le parc et repas orgue de barbarie

À partir de 19 h 00 :

- Restauration - réservation obligatoire pour les repas



Fête
des 2010
Vendanges
4 et 5 sept.

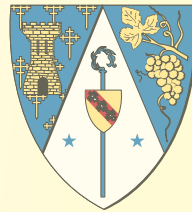


Invité vedette
dimanche 5/09 - 17 h 00
Parc M^{me} de Graffigny
Claude Barzotti



Parking et navettes gratuits
(voir page 21)

Un été à Villers



Parc M^{me} de Graffigny - Entrée libre

Organisée par le Comité des fêtes de Villers
avec le concours de la Municipalité



A partir de 20 h 15 :

Grande soirée et Feu d'artifice

de 20 h 15 à 20 h 45 :

Alexandre Vaz, Cindy et ses danseuses

de 20 h 45 à 21 h 30 : Mahni

21 h 30 : Feu d'artifice

21 h 45 : orchestre

Dimanche 5 septembre

11 h 30 : Apéritif populaire offert par la Municipalité

A partir de 12 h 30 :

Concert de l'APM

Exposition : Produits italiens et Indiens des plaines et Buffalo Bill

Prestation de l'association
Flic-Flac-Dream-Parkour

Prestation du groupe cocktail de l'Amcf dans les fameuses gîgues de claquettes irlandaises

Groupe folklorique Polonais

Prestation du prestidigitateur et sa partenaire Anaïs, magie générale, grande illusion close up

le chanteur Marc D'AVY

Alexandre VAZ, chansons françaises

Cindy et ses danseuses

Guignol de la Pépinière

Orgue de barbarie

Animations : manèges, pêche à ligne, château gonflable, Cyclo-top, huvette, restauration sur place sur réservation, stands (nombreux exposants) guignol de la pépinière

Lundi 6 et mardi 7 septembre

repas et après-midi animés offerts
aux personnes âgées par la municipalité

Réservation des repas !

03 83 92 12 14

www.villerslesnancy.fr

chez vos commerçants dans le dépliant spécial
Fête des Vendanges 2010 à partir du 20 août 2010

Il était une fois dans l'Est

1^{ère} édition du Villers Country Festival

La musique country a des millions d'amateurs dans le monde et notamment aux États-Unis, au Canada et en Australie. Elle est très populaire en Europe, notamment dans les pays scandinaves et en Allemagne. Moins connue en France, elle s'y répand de plus en plus, en témoignant les nombreux festivals qui lui sont consacrés. Mais aucun n'avait lieu dans l'Est de la France... C'est chose faite avec le Villers Country Festival dont la première édition clôturera la saison estivale 2010 dans le parc M^{me} de Graffigny du 17 au 19 septembre. Au programme de ces 3 jours, des conférences, des « workshops », des démonstrations et bien sûr, la musique Country pour mettre le feu au parc et finir l'été sur une note festive !

La musique country, ou simplement country (également appelée « country and western ») est un style de musique né aux États-Unis dans la région des Appalaches au XVIII^e siècle et s'est développée dans le sud du pays, du Texas jusqu'en Virginie-Occidentale. Rythmique ou traînante, sentimentale ou émouvante, la country a pour origine les musiques folkloriques celtiques et gospel des immigrés anglo-saxons. Cette musique, avec le blues et le « rhythm and blues » noirs, a contribué en grande partie dans la musique populaire contemporaine, notamment le rock.

Conférence, linedance et concerts

Le Villers Country Festival s'ouvrira le vendredi 17 septembre par une conférence gratuite de Gino Tognoli au château M^{me} de Graffigny. Ancien grand reporter à L'Est Républicain, Gino Tognoli nous fera revivre l'expédition Lewis et Clarke, qui de 1804 à 1806, traversa à la demande du président Jefferson, les États-Unis d'Est en Ouest, de Camp Dubois (Illinois) jusqu'à la côte Pacifique. Cette expédition, montée après la vente de la Louisiane par la France, avait pour but de découvrir des territoires inconnus et est un des piliers de l'histoire américaine. Elle a considérablement fait progresser la connaissance de la géographie de l'Ouest des États-Unis et a permis d'ouvrir des relations diplomatiques avec la cinquantaine de tribus amérindiennes identifiées.

Puis, à partir du début d'après-midi le samedi 18 jusqu'au concert de clôture le dimanche 19, retour à l'époque contemporaine et place aux guitares et guitares basses, fiddles, lap-steel, pianos, dobros, harmonicas, tambours, mandolines, banjos, les instruments traditionnels de la country, pour des concerts ou des workshops (ateliers de linedance ou danse country) avec Jean-Michel Vincent et Emma, professeurs diplômés NTA, le samedi de 13 h 30 à 16 h 00 et le dimanche de 11 h 30 à 13 h 30.

Une guitare à gagner !

Plusieurs animations seront proposées aux visiteurs : les membres du groupe Rio Grande, déguisés en indiens et cow-boys planteront leurs tentes traditionnelles (tipis indiens, tentes de l'armée américaine, lodges de trappeurs) dans le parc. Une dizaine d'exposants proposera des produits artisanaux sur le thème de l'Ouest américain et un espace associatif permettra de découvrir les nombreux clubs country de France. Une exposition de voitures américaines accueillera les visiteurs dans le parc, et les enfants pourront profiter de ballades en diligence !

Enfin, une guitare acoustique sera mise en jeu dans le cadre d'une tombola dont le tirage au sort est prévu le dimanche en fin d'après-midi.

Billy Yates, invité d'honneur



Billy Yates est né à Doniphan, Missouri et a grandi dans une ferme américaine typique. Il apprend la musique à l'église et avec sa famille qui a son propre show radio ! Barbier pendant 5 ans comme son père, il déménage pour Nashville en 1987 après son mariage avec Nancy. En 1993, sa chanson « I don't need a rockin' chair » est enregistrée par George Jones en compagnie de la nouvelle génération country, Garth Brooks, Vince Gill, Travis Tritt... La chanson obtient le CMA awards « vocal event of the year ». De nombreux artistes country s'intéressent ensuite aux chansons de Billy, dont Kenny Chesney, plusieurs fois artiste de l'année de la Country Music Association et de l'Academy of Country Music.

Depuis 1997, tous ses albums ont reçu des critiques élogieuses et ont été des succès populaires. Le 1^{er} single de sa compilation « Favorites », sortie en 2006, a même été n° 1 au classement de l'European country music association qui l'a élu chanteur de l'année 2007. Billy s'est produit plus de 20 fois au prestigieux « grand ole opry » dont il est membre. Depuis 2005, Billy vient régulièrement en Europe et apprécie manifestement ses séjours : « Les fans de musique country de l'Europe sont si passionnés et aiment tellement la musique que c'est un plaisir absolu de se produire devant eux ».

Il s'est produit très rarement en France, sa participation au Villers Country Festival n'en sera donc que plus exceptionnelle !



Le programme des concerts

Samedi 18

16 h 15 - 17 h 30 : Pierre Lorry
18 h 00 - 19 h 00 : Laurette Canyon
20 h 00 - 21 h 00 : Savannah
21 h 15 - 21 h 45 : Savannah et Special guest Cor Sanne
22 h 00 - 23 h 00 : Billy Yates

Dimanche 19

14 h 00 - 15 h 00 : Conniving
15 h 45 - 17 h 15 : Dazzler & Layne
17 h 30 - 19 h 00 : Texas Sidestep
19 h 15 - 20 h 30 : Arizona Sunrise

Indiens des Plaines d'Amérique du Nord et de Buffalo Bill

Exposition à la galerie Mme de Graffigny du 3 au 20 septembre.
Du mercredi au dimanche de 14 h 00 à 18 h 30, entrée libre

En 1905, le grand-père de Gérard Crouzier rencontre les Sioux lors de la tournée européenne du spectacle Wild-West de Buffalo Bill. Le souvenir de ce moment ne l'a plus quitté et il a transmis sa passion pour les cultures traditionnelles des minorités indiennes à son petit fils, qui va consacrer plus de 30 ans à l'étude des Indiens des plaines et du Missouri supérieur.

Découvrez une collection unique d'objets traditionnels (outillage, armes, vêtements, instruments de musique) couvrant la période des paléo-Indiens à celle des réserves actuelles pour tout savoir de l'univers des Indiens des plaines d'Amérique du Nord, leurs ressources, leurs croyances, leurs techniques ainsi que les conséquences de l'impact de la culture occidentale sur leurs sociétés. Une exposition à voir pour comprendre les Indiens des plaines d'Amérique du Nord et oublier l'image hollywoodienne du Peau rouge !

Infos pratiques

Pass 1 jour : tarif plein : 12 euros / tarif réduit* : 10 euros / -12 ans : gratuit

Pass Week-end : tarif plein : 20 euros / tarif réduit* : 15 euros / -12 ans : gratuit

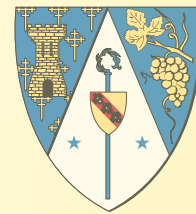
* : Jeunes de 12 à 18 ans, Allocataires du RSA, chômeurs, groupes de plus de 10 personnes, adhérents des associations villaraises, membres d'un club de Linedance

- Réservation : à partir du 1^{er} juillet à la Mairie de Villers-lès-Nancy ou dans le réseau FNAC
- Accès au parc Mme de Graffigny par le grand portail, rue Albert 1^{er}
- Parking et navettes gratuites (voir p. 21)
- Buvette et restauration américaines sur place.

Retrouvez toute la programmation sur

www.villerscountryfestival.com





Budget 2010

Le budget primitif a été voté par le Conseil municipal de Villers-lès-Nancy le 29 mars 2010, après le Débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 1er mars, comme le prévoit le Code des collectivités territoriales. Rencontre avec Claude Keiflin, 1^{er} adjoint au Maire délégué aux Finances et à la programmation, qui en présente les grandes orientations.

Villers Nouvelles : Dans quel contexte avez-vous construit ce budget ?



Claude Keiflin : Un contexte que personne ne peut ignorer : nous traversons une crise économique sans pareil depuis la grande crise des années 30. C'est d'ailleurs une crise qui perdure depuis de long mois ! Mais, malgré tout, nous maintenons notre cap, et ce d'une manière réaliste : contenir les dépenses et garder la même qualité de service pour les Villarois. C'est d'autant plus difficile que les recettes de la ville stagnent et que les dépenses obligatoires, notamment celles imposées par l'Etat, augmentent.

VN : Quels sont les grands principes qui ont gouverné votre travail ?

CK : En plus des deux que j'ai cités précédemment, contenir les dépenses et garder un haut niveau de qualité du service public offert aux Villarois, j'en vois quatre autres : avoir un haut niveau d'investissement en premier, qui permet en second, de participer de fait au maintien de l'emploi ; en troisième, le maintien de la solidarité avec ceux qui sont en difficultés par l'intermédiaire du CCAS, et enfin, le soutien aux nombreuses associations villaroises, dont je tiens une fois encore, à saluer l'implication et le travail.

VN : Pour Luc Chatel, porte-parole du Gouvernement, « il est important, au moment où l'Etat a indiqué qu'il allait faire preuve de modération (et) être exemplaire, que l'ensemble des collectivités

territoriales s'engagent dans la même démarche ». Qu'en pensez-vous ?

CK : Mais enfin, nous sommes exemplaires ! Nous n'avons pas le choix, l'article L1612-4 du Code général des collectivités territoriales exige 3 éléments : d'une part, chacune des deux sections, du budget de la collectivité fonctionnement au quotidien et investissement au moyen et long-terme doit être voté en équilibre, les dépenses doivent être exactement égales aux recettes ; d'autre part, les ressources définitives de la collectivité doivent être suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt qui arrivent à échéance en cours d'exercice, cette règle est d'ailleurs imposée pour éviter que la collectivité emprunte à nouveau, afin de rembourser sa dette. Enfin, la sincérité dans l'évaluation des recettes et des dépenses doit être totale : on ne peut pas faire de surestimation des ressources, ni de sous-estimation des dépenses. Alors, qu'on ne me dise pas que les collectivités territoriales creusent le déficit public ! Nous n'avons pas le droit, comme l'Etat le fait, de présenter des budgets en déficit ! J'ajoute que les Collectivités territoriales sont le premier investisseur public. Elles réalisent près de 70 % de l'investissement public, dont près de 30% grâce aux communes ! D'ailleurs, le plan de relance du Gouvernement en 2009 s'appuyait sur l'investissement des Collectivités territoriales.

VN : Qu'en est-il de la suppression de la Taxe professionnelle ? Vaut-elle avoir des conséquences sur le budget communal ?

CK : Mais bien sûr, même si l'impact sera moindre par rapport à ce qu'il aurait pu être quand c'était la ville qui la percevait directement, puisque c'est le Grand Nancy qui la perçoit depuis quelques années (Taxe professionnelle unique). On peut

néanmoins craindre une baisse de la dotation communautaire ou un moindre investissement de la Communauté urbaine dans ses domaines de compétences. Je tiens quand même à faire remarquer que si l'Etat s'est engagé à compenser totalement cette suppression, cela ne concerne que cette année 2010. Qu'en sera-t-il en 2011 ou 2012 ? Cet argent était pourtant bien employé, quand on voit comme je viens de vous le dire, l'effort d'investissement des Collectivités territoriales.

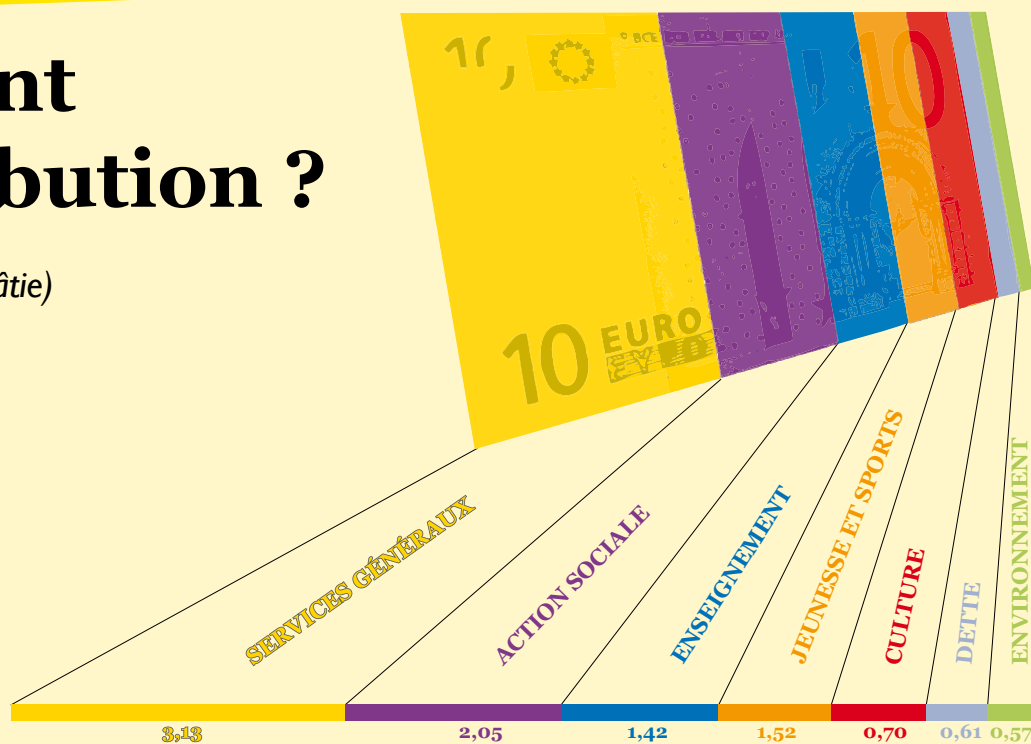
VN : La fiscalité locale augmente encore cette année. Pourquoi ?

CK : Nous devons équilibrer le budget, c'est une réalité. Comment procéder autrement, compte-tenu du contexte et des engagements à tenir ? L'Etat a augmenté ses bases de 1,2 %, le même taux qu'en 2009. Nous, nous avons fait un effort, puisque qu'en cumulé (augmentation des bases et augmentation communale), les taux villarois ont augmenté de 3,5% en 2009 et seulement de 3% en 2010. Nous avons une chance : notre ville est peu endettée, grâce à la gestion rigoureuse des deniers communaux pour laquelle je me bats depuis 2001. Mais nous devons tout de même rembourser les intérêts de la dette. Nous avons fait le choix d'augmenter les taux, le moins possible bien sûr, pour ne pas recourir trop fortement à l'emprunt, afin de ne pas obérer les possibilités futures de la ville : nous devons peut-être y recourir si l'Etat continue à nous étrangler comme il le fait !

Je sais que les Villaroises et les Villarois sont bien conscients des efforts conjugués des élus et des services municipaux, qui n'ont comme seul objectif que d'assurer et de maintenir une image dynamique et accueillante de notre ville et le bien commun de tous ses habitants.

Que deviennent 10 € de contribution ?

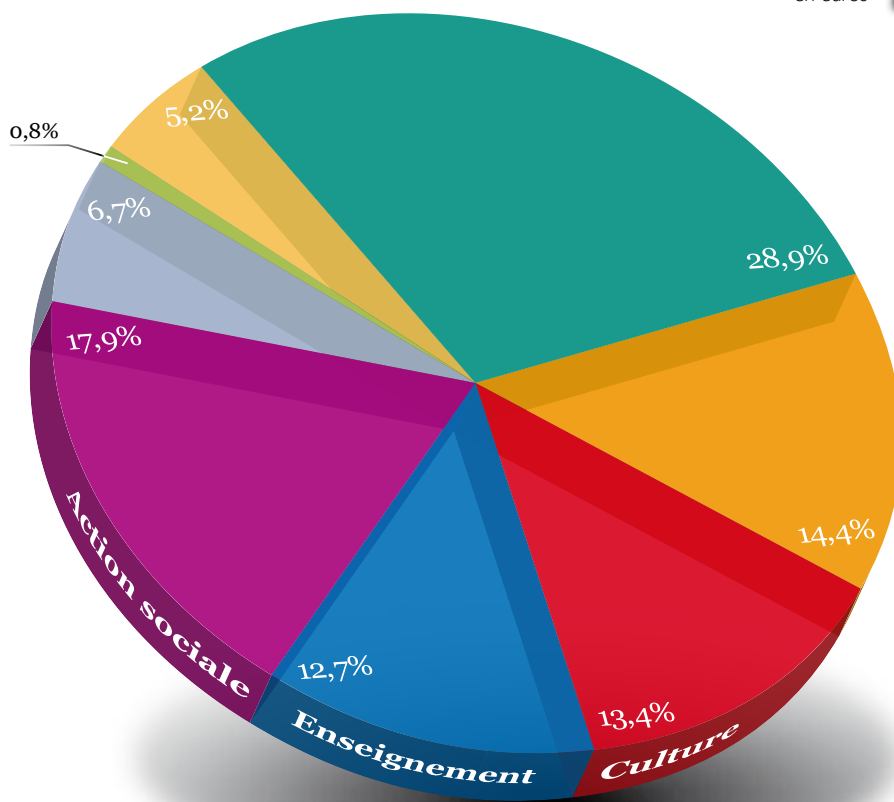
(taxe d'habitation, taxe foncière et non-bâtie)



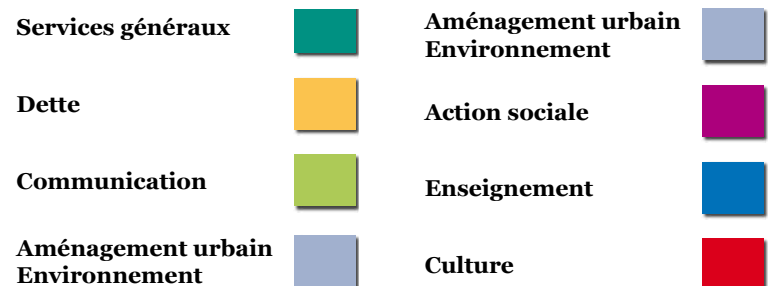
Répartition des dépenses réelles

Secteur	Fonctionnement	Investissement
Communication	74 200	34 510
Culture	848 150	1 060 700
Enseignement	1 732 070	66 850
Action sociale	2 416 840	119 180
Aménagement urbain - Environnement	693 960	262 700
Sport et jeunesse	1 892 600	151 900
Dette	260 000	483 000
Services généraux	3 784 200	312 210
Dépenses imprévues et divers	50 000	52 200
	11 752 020	2 542 980

en euros



Epargne brute : **250 480**



Principales dépenses d'investissement

Entretien du patrimoine

- 950 K€ : Réfection totale des Ecraignes
- 150 K€ : Entretien courant des bâtiments et des voiries communales
- 57 K€ : Remplacement de fenêtres, remplacement et « électrification » des volets du foyer Paul Adam
- 46 K€ : Accessibilité sanitaires, installation du self au groupe scolaire Albert Camus
- 40 K€ : Remplacement des fenêtres, rénovation et mise aux normes handicapés des sanitaires de la Maison des Associations

- 33 K€ : Remplacement de portes, rénovation et mise aux normes handicapés des sanitaires à Jean Savine
- 14 K€ : Réfection d'enrobés sur l'accès à l'école du Château Simon de Chatellus
- 11 K€ : Mise aux normes de l'installation de chauffage, stade Roger Bambuck

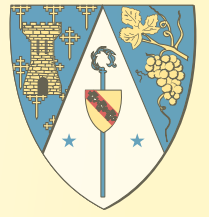
Nouveaux équipements et matériels

- 20 K€ : Remplacement du système de conférence de la salle du conseil municipal
- 22 K€ : Vidéo-surveillance sur le domaine public

- 14 K€ : Divers mobiliers et matériels pour les foyers Le Clairieu et Paul Adam
- 12 K€ : 5 défibrillateurs

Etudes dans le domaine du Développement Durable

- 35 K€ : Mise en œuvre des conclusions de l'audit énergétique
- 30 K€ : Panneaux photovoltaïques (COSEC Marie Marvingt, logement au groupe scolaire Albert Camus, CTM)
- 30 K€ : Bilan Carbone



Répartition des recettes de fonctionnement

Origine	Fonctionnement
Fiscalité locale	3 725 000
Dotations	5 945 000
<i>dont dotations communautaires</i>	2 900 000
<i>dont autres dotations (DGF, Etat, CAF...)</i>	3 045 000
Produits des services	851 500
Loyers	730 000
Cessions de terrains	181 000
Autres (droits de mutations, remboursement assurance...)	570 000
	12 002 500

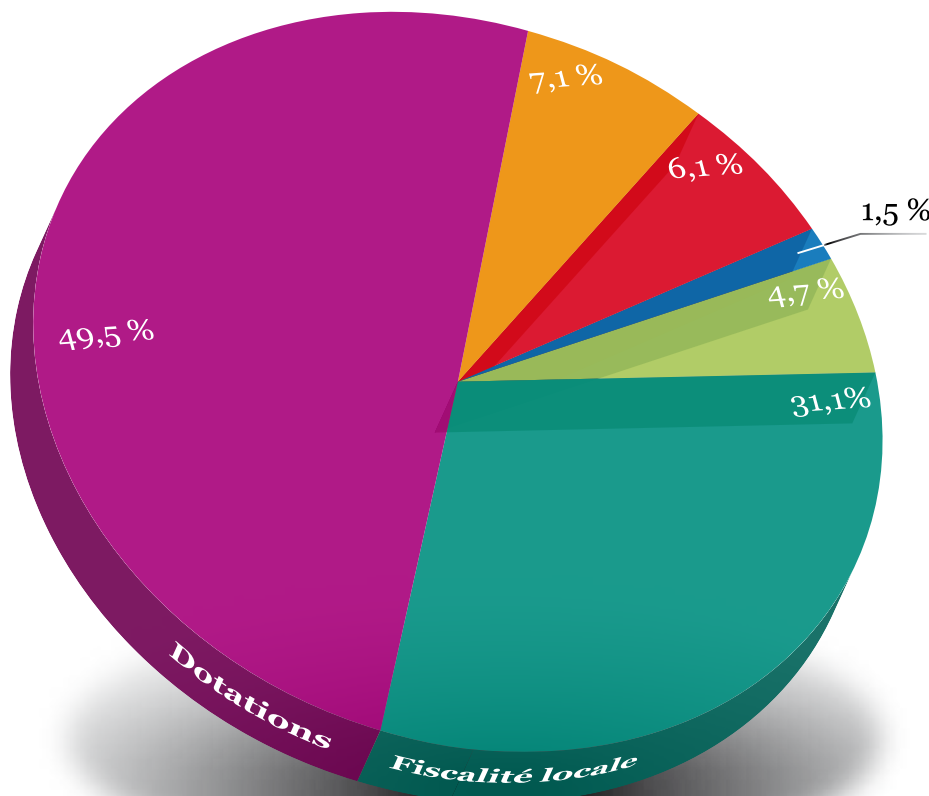
en euros

Taux d'imposition 2010 :

 Taxe d'habitation : 8,48 %

 Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,38 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5,37 %

 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères votée par la CUGN









Recettes d'investissement

 Subventions, FCTVA : 343 000 €

 Emprunt : 1 200 000 €

 Autofinancement : 882 480 €

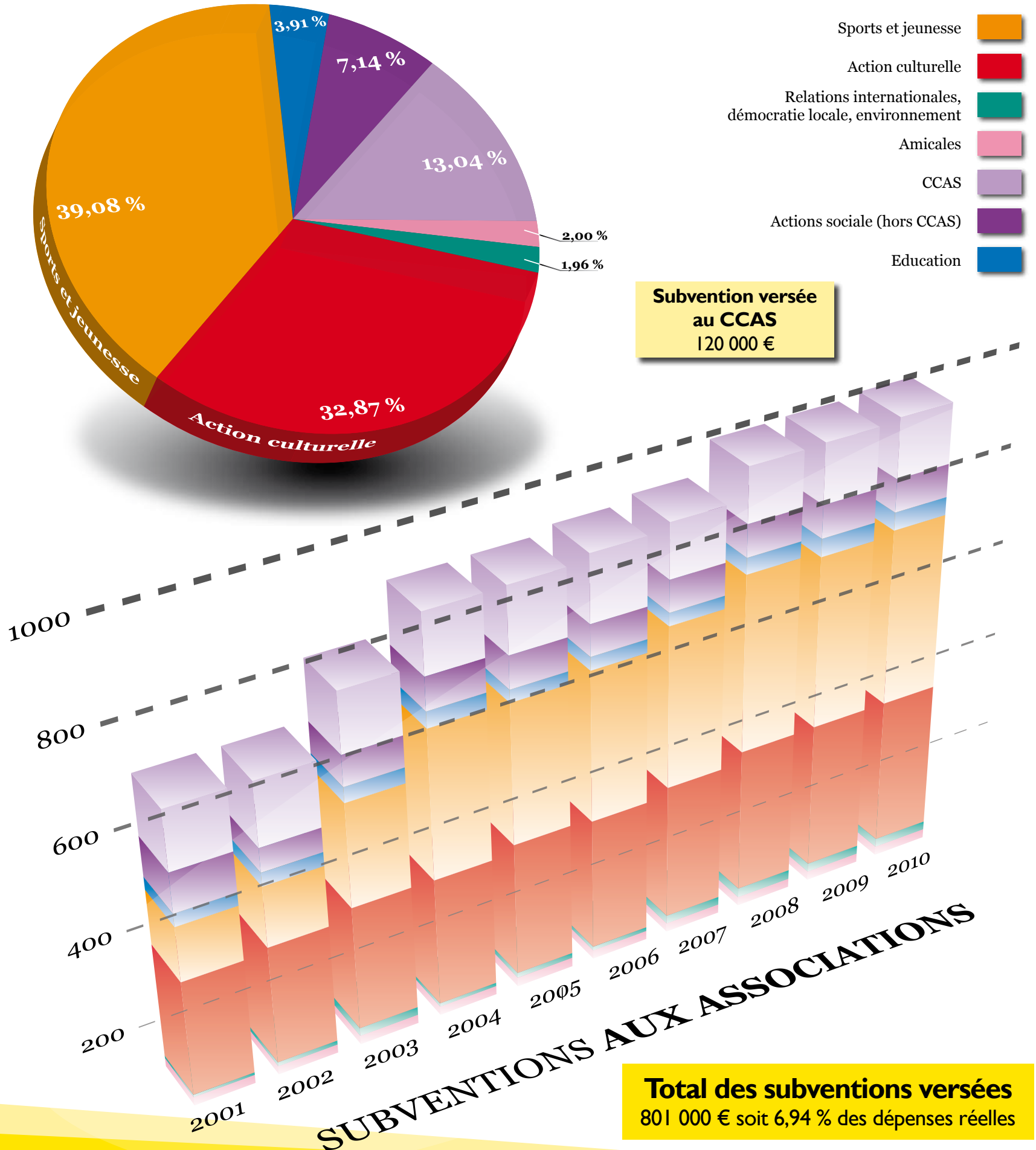
 Amortissements : 307 000 €

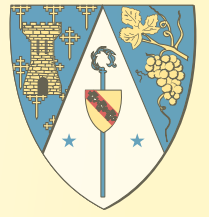
Fiscalité locale	
Dotations	
Produits des services	
Loyers	
Cessions de terrains	
Autres (droits de mutations, remboursement assurance...)	

Endettement de la commune

385 € par habitant (moyenne nationale pour les villes de 10.000 à 20.000 habitants : 837 €)

Répartition des subventions aux associations





La ville de Villers-lès-Nancy

au service des familles

La ville de Villers-lès-Nancy accompagne les familles villaraises dans leur vie quotidienne quelque que soit l'âge de chacun des membres....

Paul, le père,

après s'être renseigné à « Faites du solaire 2009 », il a décidé d'agir pour l'environnement. Il a effectué un **Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) de sa maison pour lequel la ville lui a versé 20 euros**, puis a acheté un récupérateur d'eau de pluie pour lequel il a reçu une subvention de 20 euros et des panneaux solaires thermiques pour lesquels la ville lui a versé 150 euros.

Raymond le grand-père paternel,

vit toujours chez lui, mais a bénéficié aussi des services du **Pôle seniors pour la mise en place de son APA**. Il va jouer toutes les semaines à la pétanque au **nouveau boudrome couvert**, où il passe des moments conviviaux et chaleureux avec ses amis.

Françoise, la mère,

s'investit bénévolement, à la maison de la solidarité. Elle pratique aussi la danse et l'athlétisme dans 2 associations villaraises, 2 parmi les 100 qui recevront **plus de 800 000 euros de subventions en 2010**. Elle emmène sa famille régulièrement au parc M^{me} de Graffigny pour visiter avec ses enfants les expositions organisées à la Galerie, et en tant **qu'adhérente d'une association villaraise, elle bénéficie du tarif réduit pour assister aux spectacles de la saison culturelle** de la ville.

Line, 12 ans,

depuis 2 ans, elle fréquente le PAJ. En semaine scolaire, elle y bénéficie, en plus des activités de loisirs, d'une aide aux devoirs. Pendant les vacances, elle fait des sorties culturelles ludiques et sportives. Et **la plupart des activités du PAJ sont gratuites grâce à la participation de la ville !**

Mauricette,

la grand-mère maternelle, vit au Foyer Le Clairieu, et bénéficie ainsi de **services collectifs de qualité (repas, animations proposées par l'équipe du FPA)**. Elle participe tous les ans au concours des maisons fleuries dans la catégorie « Balcons des FPA », et cette année, **grâce au Pôle seniors, elle va suivre des cours d'initiation à l'informatique pour échanger des mails avec ses petits enfants**.

Louis, 19 ans,

a eu son bac l'année dernière et a commencé la fac en septembre. Il s'est vite rendu compte qu'il n'avait pas choisi la bonne orientation et **grâce à l'Antenne emploi**, il a refait son CV, décroché un stage et rentrera en BTS l'année prochaine ! Il souhaite maintenant prendre son indépendance et a déposé une demande de logement social, auprès d'un des gestionnaires des **six opérations nouvelles lancées depuis 4 ans, pour être chez lui à Villers**.

Léo, 7 ans,

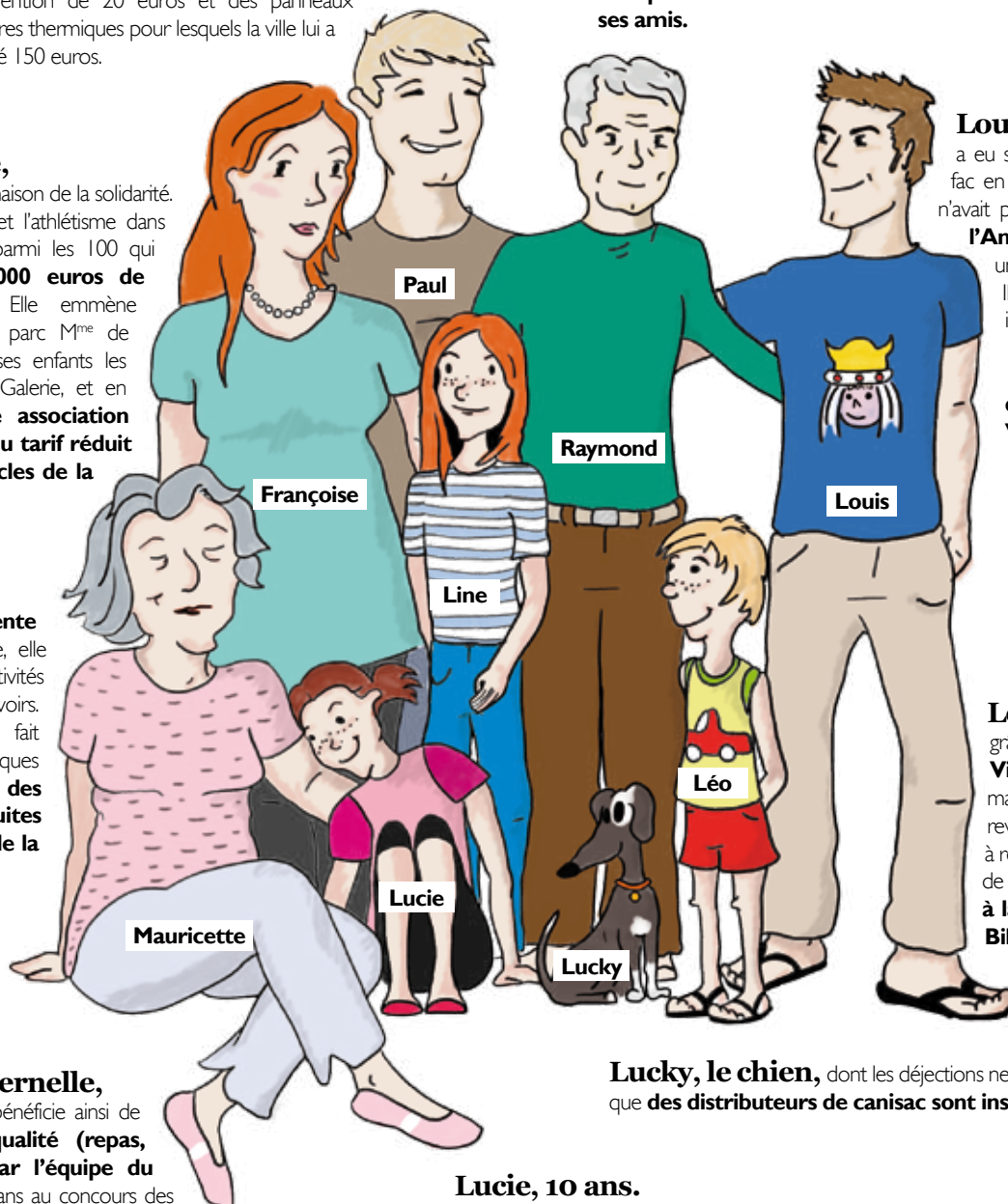
grâce au **Villécolobus, le pédibus de Villers-lès-Nancy**, fait 500 mètres de marche à pied matins et soirs pour aller et revenir de l'école tout en apprenant les règles à respecter quand on est piéton, et il prend ainsi de bonnes habitudes de santé. De plus, **grâce à la prise en charge de l'inscription aux Bibliothèques pour tous par la ville**, il a un accès facile à plein de livres.

Lucky, le chien,

dont les déjections ne salissent plus les trottoirs, depuis que **des distributeurs de canisac sont installés**.

Lucie, 10 ans.

scolarisée à l'école Camus, elle est partie en **classe de neige à Bernex, 15 jours cet hiver, et a pu découvrir le ski durant ce séjour financé en grande partie par la Ville** (120 euros à la charge des parents pour un coût réel de 840 euros). Elle bénéficiera aussi pour l'année scolaire 2010-2011 d'un **mini-self au restaurant scolaire**.



25.03.10 Inauguration du nouveau site Internet de Villers-lès-Nancy et remise des ordinateurs donnés par l'URSAFF aux associations



**20.03.10 Repas des Familles
au Foyer de personnes âgées Paul Adam**



Et retrouvez les photos
de tous les événements m
www.villerslesnancy



08.05.2010 Commémoration au Monument aux Morts

**15.05.10 Festi'Paj
au Parc M^{me} de Graffigny**



Album



Villars-les-Nancy
Associations villaroises

11.04.10 Fête de Printemps de l'AMCF
devant l'église Sainte Thérèse



27.03.10 Repas des Familles
au Foyer de personnes âgées Le Clairlieu

Associations de mars à juin sur

www.villars-les-nancy.fr

29.05.10 Fête du Villécolobus au Château M^{me} de Graffigny



18.05.10 Fête du Pain à la Salle Déruet

Honneur aux dames !

2010 est l'année du centenaire de la journée internationale de la femme. Ce sont donc quatre femmes, âgées de 20 à 93 ans, qui sont à l'honneur dans la rubrique Pleins feux de ce Villers-Nouvelles, dont trois qui sont des piliers du foyer Paul Adam, dont on fête cette année le trentième anniversaire !



Bravo à Pauline Brulé, Miss Nancy 2010, élue en avril dernier à la salle des sports de Gentilly, devant sa famille et ses amis ! Elle a été reçue début juin par Pascal Jacquemin qui tenait à la féliciter personnellement.

« C'était notre première réception officielle dans un des hôtels de ville du Grand Nancy » reconnaît Christie Barbu, depuis 5 ans à la tête du comité miss Nancy, qui l'accompagnait. Tout aussi rayonnante que discrète, Pauline, est étudiante en histoire (elle est surtout passionnée par les époques médiévales et modernes) et se destine à l'enseignement. Elle correspond parfaitement aux critères du comité Miss Nancy qui, plus que les mensurations, s'intéresse à l'attitude des jeunes femmes. Pour Christie Barbu, le comité Miss Nancy n'est pas une agence de top-modèles : « Ce qui compte c'est leur conviction, leur motivation ».

De la motivation, Pauline en a eu quand elle s'est inscrite au concours, avec l'autorisation de ses parents, parmi plus de 200 candidates. Elle voulait prendre confiance en elle, faire un « truc de filles, des belles robes, le maquillage, la coiffure... ». Après 6 mois de travail tous les dimanche pour apprendre les chorégraphies avec 24 autres jeunes filles sélectionnées parmi lesquelles elle reconnaît s'être fait des copines, elle n'a pas déçu ses parents, son petit frère et même sa grand-tante venue spécialement de Fréjus pour assister au gala de danse. Elle se souvient qu'avant de monter sur scène, elle ne pensait avoir aucune chance d'être élue, et de l'attitude de son père quand elle a été déclarée Miss Nancy : « il s'est mis debout, il a levé les bras, c'était comme si l'équipe de France était championne du Monde ! »

Le retour à la fac a été un peu dur, elle avait l'impression que « tout le monde la regardait », mais cette jeune titulaire du brevet de secouriste saura garder les pieds sur terre ! On devrait la revoir prochainement à Villers, où elle vit depuis quelques mois, peut-être même à la Fête des vendanges !

37 ans ! Ça fait 37 ans qu'elle travaille pour la ville de Villers et 27 ans qu'elle travaille au foyer Paul Adam ! Dominique Noël fait partie de cette équipe, qui chaque jour, veille à ce que les résidents du foyer vivent dans un cadre agréable et propre.

Laxovienne d'origine, mais habitant à Clairlieu depuis bientôt 30 ans, Dominique Noël sera en retraite dans 8 mois. Quel changement ce sera pour elle, qui a commencé à travailler au Paul Adam avant même que les premiers résidents prennent possession de leur logement : il fallait bien nettoyer les appartements pour qu'ils puissent être loués !

Sumommée « la reine de la frite », elle n'a jamais eu envie de bouger du Paul Adam car elle « y est trop bien » ! Entre le nettoyage des communs, des salons et des étages, le travail à la buanderie, elle ne chôme jamais depuis son arrivée vers 7 h 30 dans le foyer. C'est ensuite le temps du service en salle, en rotation avec ses collègues, avant enfin de faire une petite pause pour manger. Ce qu'elle aime le plus dans son travail ? Le contact avec les gens. Elle connaît tous les résidents par cœur, leurs petites habitudes et leurs petits caractères aussi ! Gageons que lorsqu'elle sera à la retraite, elle ne perdra pas l'habitude qu'elle avait quand elle était en vacances : envoyer une petite carte postale, même si elle s'efforçait de ne pas trop penser au travail.

Installé au Paul Adam depuis le début des années 80, le club Chanteclair a été créé en 1973, pour les résidents des foyers, mais s'est ouvert progressivement aux visiteurs. Il compte aujourd'hui 180 membres, de 65 à 95 ans, dont quarante du Paul Adam, vingt du Clairlieu et une trentaine d'extérieurs à Villers, souvent d'anciens Villarois qui ne veulent pas perdre le contact avec leurs amis.

Mariée, mère de 3 filles dont des jumelles et déjà grand-mère de 6 petits-enfants, Yvette Est a travaillé dans les services administratifs de la Maternité régionale pendant 32 ans. Villaroise depuis 1973, elle est membre de Chanteclair depuis 15 ans, et a pris la succession du regretté Pierre Adam il y a 3 ans après avoir

été trésorière de l'association. Le club Chanteclair propose ses activités au Paul Adam le mardi et le jeudi (le lundi et le vendredi au Clairlieu). Elles sont variées, des jeux de cartes au scrabble, en passant par la philatélie (une passion de Yvette Est, qui poursuit la collection commencée par sa belle-mère) et bien sûr le chant avec la chorale du Fontenat.

Quand on lui demande pourquoi elle a rejoint le Club Chanteclair, Yvette Est répond sans hésitation que c'est pour le contact humain. Orpheline, elle a longtemps vécu en collectivité et à la retraite, le besoin de faire partie d'un groupe s'est imposé comme une évidence... Mais si se dévouer pour les autres est dans sa nature, les samedis et dimanches sont réservées pour sa famille... et pour la lecture des nombreux romans qu'on trouve chez elle, au « desespoir » de son mari qui trouve qu'il y en a partout !

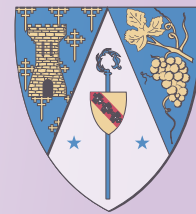
A 93 ans, Georgette Brion est un des piliers du Paul Adam. Discrète, réservée, mais souriante, elle est la plus ancienne résidente du Paul Adam : elle y habite depuis 1986 ! Avant, cette arrière-arrière-grand-mère (elle a 3 filles, 6 petits-enfants, 17 arrière-petits-enfants et 2 arrière-arrière-petits-enfants) vivait à Clairlieu près d'une de ses 3 filles. Le Paul Adam, elle le connaissait car elle y faisait déjà du bénévolat et participait aux activités broderie et crochet (qu'elle avait appris pendant son enfance) du Club Chanteclair. Alors, « de la secousse », elle est venue y habiter.

Georgette Brion ne veut pas trop parler d'elle, de la vie qui ne l'a pas épargné peut-on comprendre au travers de ses silences. Mais elle parle facilement de ses nombreux voyages, qu'elle faisait même seule à encore 80 ans ! En plus des voyages organisés par le Paul Adam, elle a visité l'Italie, dont trois fois Venise, l'Autriche, l'Espagne, les Baléares... Sa préférence va à la Roumanie, « une vraie cure de Jouvence » !

Aujourd'hui, ses journées sont rythmées par un peu de télévision, la lecture du journal et des romans (mais pas trop, car ses yeux commencent à la « chiffonner »), et surtout 2 fois par semaine, par ses parties de rami avec « sa bonne petite bande d'amies » avec qui elle se retrouve dans les salons du Paul Adam. Au fait, où a-t-elle appris à jouer au rami ? Au Paul Adam, pardi !



Solidarité



Vacances à tout âge !

Organisé depuis 2007 et soutenu par le Secrétariat d'État au Tourisme, Seniors en Vacances repose sur des offres de séjours collectées par l'ANCV auprès des professionnels du tourisme (transport non inclus). Seniors en Vacances permet aux retraités de bénéficier d'un séjour tout compris à un tarif préférentiel et, pour les personnes âgées à revenus modestes, d'une aide financière de l'ANCV. La ville s'associe à cette opération et prendra notamment en charge les frais de déplacement.

Depuis 2007, grâce aux excédents des chèques vacances, l'ANCV met en place des actions telles que le programme « seniors en vacances » qui consiste à proposer à des seniors aux revenus modestes (non imposables) des séjours de vacances à tarifs très préférentiels, avec pour vocation d'offrir du bien-être et de rompre la solitude. Ces séjours, hors transport, comprennent la pension complète, l'animation, les excursions, dans près de 200 destinations françaises. Dédié aux personnes de plus de 60 ans, résidant en France retraités ou sans activité professionnelle, ce programme propose des séjours de vacances à prix réduits, hors juillet - août, dans des hôtels ou résidences de vacances, adaptés à l'accueil des seniors.

Une enquête ANCV-BVA menée en novembre 2008 confirme que 45 % des personnes âgées de 65 ans et plus ne partent pas en vacances. Pourquoi ? Pour des raisons économiques, des soucis de santé ou tout simplement par crainte de quitter leur domicile. Alors que le nombre de « seniors » augmente chaque année, la retraite nime encore, pour la plupart d'entre eux, avec précarité et isolement. Un vrai enjeu de société. La prise de conscience de l'état de précarité des personnes âgées éclate à l'été 2003 tandis que les désastres de la canicule révèlent leur isolement. L'année suivante, en juillet 2004, le comité interministériel du Tourisme décide des mesures destinées à rompre la solitude des plus âgés. Parmi elles, l'accès aux vacances et aux loisirs.

Trois objectifs sont alors visés développer les départs en vacances des publics âgés, pérenniser l'ouverture des structures de vacances et développer l'activité touristique dans des territoires à forte saisonnalité touristique, hors saison et à moindre coût, créer des emplois supplémentaires et maintenir une activité économique sur une période plus longue. L'ANCV a sélectionné environ 45 séjours tout compris (pension complète et animation sur place) auprès des prestataires renommés sur toute la France. Elle a négocié des tarifs préférentiels et apporte une aide sociale aux retraités non imposables.

La ville a décidé de s'associer à ce projet, car il permettrait à un certain nombre de villarais aux ressources modestes de rompre leur isolement et de pouvoir bénéficier de vacances sans que cela grève un budget déjà serré. Ce pourrait être également l'occasion de créer une dynamique de groupe et du lien social. Parmi les séjours proposés, le CCAS de Villers-lès-Nancy a choisi de proposer à une trentaine de seniors villarais de partir à Cerniébaud du dimanche 19 au jeudi 23 septembre 2010.

A 1000 mètres d'altitude, dans un cadre calme de moyenne montagne, au coeur du massif du Jura, des chalets blottis au pied du Massif de la Haute Joux invitent pour un séjour personnalisé. L'authenticité du paysage, la richesse du patrimoine et l'accueil chaleureux que les « montagnons » sauront vous réserver à travers balades et excursions, permettront d'apprécier cette belle région. Le chalet de la Haute-Joux, lieu du séjour est situé à Cerniébaud, dans le Jura, aux portes du Parc naturel du Haut Jura. Cerniébaud, est un petit village du plateau de Nozeroy qui a su rester authentique et dont les habitants, les Barochers, sont aussi surnommés « les come-à-bouc » !

L'hébergement se fera dans des chambres doubles, dont les 3 étages sont accessibles par ascenseur. Le chalet de la Haute-Joux offre également un salon de détente avec cheminée, un salon TV, une bibliothèque, un bar, une terrasse, une piscine couverte et chauffée, ainsi qu'un espace bien être (sauna, spa et hammam).

Pour pouvoir bénéficier de ce séjour de vacances, il faut bien sûr être villarais, être âgé de 60 ans ou plus à la date du départ, être retraité ou sans activité professionnelle et être non imposable. Pour les personnes en situation de handicap, il faut être âgé de 55 ans ou plus. Si une personne le souhaite, et sous certaines conditions, elle pourra être accompagnée d'un aidant, familial ou professionnel, durant le séjour. Dans la limite des places disponibles, des personnes imposables peuvent également bénéficier du séjour, mais en payant le tarif plein.

Le prix total du séjour, à tarif plein, est de 400 euros. Ce prix comprend l'hébergement en chambre double, la pension complète, les activités en journée et les animations en soirée, les excursions, l'assurance rapatriement et le transport. Le coût du transport est de 100 euros, et il est intégralement pris en charge par le CCAS de Villers-lès-Nancy. Sur les 300 euros restants, l'ANCV offre, aux personnes non imposables, une aide financière de 50%, soit 150 euros.

Le coût total du séjour pour une personne non imposable est donc de 150 euros. A noter que des aides supplémentaires de la CRAM peuvent être obtenues pour un montant maximum de 75 euros.

Pour vous inscrire ou obtenir tout renseignement sur le séjour, les aides disponibles et les conditions de leur attribution, les personnes intéressées peuvent contacter **Anne-Marie Louis, la référente du Pôle seniors, au 03 83 92 12 16**. Les inscriptions seront prises jusqu'au 6 août 2010, et les confirmations parviendront aux personnes inscrites dans la première semaine de septembre.

Le programme

Jour 1

Après-midi : Arrivée à partir de 16h00. Installation. Réunion d'informations et pot d'accueil
Dîner - Soirée : Histoire de la Franche Comté

Jour 2

Matin : Visite de la ferme Ecomusée La Pastorale à Bonnevaux ou les secrets d'une ferme comtoise. Découverte des tourbières de Frasne. Paysages caractéristiques de notre région. Milieu très fragile qui abrite des espèces animales et végétales peu communes
Après-midi : Visite de la Distillerie Guy à Pontarlier. Au pays de l'absinthe, visitez la dernière distillerie familiale de Pontarlier avec ses alambics et ses foudres centenaires. Venez découvrir des produits de qualité : apéritifs, liqueurs et eaux de vie. Visite libre de Pontarlier
Dîner - Soirée : Loto jurassien

Jour 3

Matin : Départ pour Nyon (Suisse). Embarquement pour la traversée du lac Léman, véritable mer intérieure en direction d'Yvoire, village fortifié. Dernière ses remparts se cache un joyau unique. Repas au restaurant à Yvoire
Après-midi : Embarquement à Yvoire pour rejoindre Nyon. Retour en France. Arrêt à Bois d'Amont pour la visite de la boissellerie située sur les deux rives de l'Orbe, découverte du savoir faire des artisans boisseliers. Retour par la vallée de Joux et Mouthé (Découverte des sources du Doubs)
Dîner - Soirée : Diaporama

Jour 4

Matin : Découverte de la fabrication du comté à la fromagerie de la Baroche. Le comté est un fromage au lait cru à pâte pressée cuite. Son terroir est le massif du Jura. Les vaches de race montbéliarde et Simmental françaises sont les seules autorisées pour la production de lait à comté. Dégustation de fromage et achats possibles
Après-midi : Visite guidée de Nozeroy, petite cité comtoise de caractère chargée d'histoire
A voir : la vieille ville, l'église et son trésor (les broderies à Orfroid)
Dîner - Soirée dansante

Jour 5 : Départ après le petit-déjeuner avec panier-repas fourni



Bilan 2009-2010 des Conseils de quartier

Une année chargée pour les 3 conseils de quartier qui vous présentent leur bilan, avant leur renouvellement lors des assemblées générales en septembre.

Botanique-Village

Le conseil de quartier Botanique-Village se veut le relais entre les habitants et la municipalité dans les domaines de l'environnement, la sécurité, l'aménagement, la circulation, les déplacements. Ses propositions sont faites sous forme de fiches-projets consultables sur le site de la mairie.

Les dernières fiches-projets

- Traversée piétonne du carrefour Ch. Oudille/Gal-Leclerc/Laxou/Albert-Ier (FP 27 avec le conseil Placieux-Mairie).
- Voies de circulation avenue Paul-Muller aux carrefours St-Fiacre et Sous-la-Croix (FP28).
- Circulation rues de Vandoeuvre/Grange-aux-Moines (FP 29).
- Carrefour Paul Muller/Forêt-de-Haye (approbation de la fiche-projet du conseil de quartier de Clairlieu).
- En cours : réflexion sur la circulation et le stationnement à la Mutualité.

Dossiers aboutis

- Aménagement de la rue Chanoine-Piéron (FP 19).
- Aménagement de la rue de la Camière.
- Sécurisation du trottoir à l'angle des rues Charles-Oudille et de Laxou (FP 25).
- Aménagement paysagé de la liaison piétonne P.-Muller/Coulée-Verte.
- Etude d'un itinéraire piéton Placieux-Clairlieu avec les deux autres conseils.
- Aménagement de la rue de l'Abbaye-de-Clairlieu (FP 24) prévu en 2010 en lien avec Villécolobus.
- Chemin piétons/vélos traversant le parc de Remicourt (FP 22) attendu en 2011.

Autres interventions

- Participation aux débats sur les arrêts de bus des lignes 111/112 et 122/126 avec le conseil Placieux-Mairie. Prise de position contre le déplacement de l'arrêt « Jean-Prouvé » dans le sens Clairlieu et choix de « Mutualité » pour le rebaptiser.
- Participation à la réflexion sur le devenir du plateau de Brabois.
- Accompagnement des riverains dans leur démarche en faveur de la reconversion du site « le Fontevault » en aire de jeux.
- Veille sur des projets immobiliers (rue Charles-Oudille, domaine St-Fiacre).
- Présence à la fête des vendanges sur le stand des conseils de quartier.

Clairlieu

Dans le cadre de leur mandat, les élus du conseil de quartier de Clairlieu, assurent un lien entre les habitants de ce quartier et la mairie. Le conseil de quartier de Clairlieu transmet les demandes argumentées à la mairie, qui décide de la suite à donner.

Quelques exemples des propositions ou actions récentes menées par le conseil de quartier de Clairlieu :

- Création d'un trottoir permettant de réaliser le tour complet du bassin de la Sance. Les travaux se sont achevés fin 2009 et un autre tronçon sera réalisé en 2010
- Propositions pour améliorer l'accueil et l'information du local de la Maison des Services Publics. Un projet est en cours d'élaboration avec la mairie.
- Organisation d'un concours photo à l'occasion de la fête des voisins. La remise des prix des lauréats se fera à l'occasion de la présentation des photos collectées lors d'une soirée diaporama le 15 octobre à 20h30 à la MJC Jean Savine (modalités de participation sur www.villerslesnancy.fr)
- Demande de mise en place d'une collecte des déchets verts pendant la période de taillage et de tonte des pelouses
- Demande d'aménagement du carrefour du plateau de Brabois à l'intersection de l'avenue Paul Muller et l'avenue de la forêt de Haye. L'aménagement consisterait à matérialiser les deux files qui se créent en général de façon spontanée au feu dans le sens Clairlieu vers Villers centre afin de ne pas bloquer les personnes tournant vers le technopôle
- Demande de mise en place d'un service de navette les week-ends entre le Tram et Clairlieu après la fin de service des lignes 122 et 126. Ce service pourrait être réalisé entre le Vélo-drome à Vandoeuvre et relier différents points de la ville de Villers pour se terminer à Clairlieu.

Chaque habitant peut contacter le conseil de quartier en envoyant un mail à l'adresse conseildequartier.clairlieu@gmail.com ou en s'adressant à la maison des services publics



Placieux-Mairie

L'assemblée et le conseil de quartier ont pour but d'associer de façon concrète et active les habitants du quartier Placieux-Mairie à la préparation de projets, à la réflexion sur les décisions locales et à l'animation de la ville, ainsi que le définissent la charte et le règlement intérieur des Conseils de quartier. L'avis du Conseil de quartier est consultatif, ses représentants, bénévoles et non spécialistes des questions techniques, ne gèrent pas les conflits entre les personnes. L'efficacité du Conseil de quartier est liée à la précocité des informations qui lui sont transmises et à la synergie avec les services techniques.

En 2009-2010, le Conseil de quartier a :

- organisé une réunion de travail sur le projet ARTEM et son impact immobilier sur notre quartier, et une soirée d'intégration des étudiants de la cité universitaire du Placieux (74 présents) au centre du Placieux
- participé à la réunion publique sur St-Pierre Fourier organisée par la ville et à l'inauguration du city-stade du Placieux (décembre 2009)
- établi une fiche-projet de modification du passage piéton au carrefour Cattenoz-Lyautey-Leclerc pour remédier au problème du temps de passage trop court pour les piétons
- organisé l'opération Partages, qui permet aux étudiants de la cité Universitaire d'être accueillis pour une soirée chez les habitants de Villers-lès-Nancy. Cette année, l'accueil s'est fait dans tout Villers et non pas seulement chez les habitants du quartier Placieux-Mairie.
- organisé Mondovillers, en collaboration avec l'AMCF et Villers Plaisir Intergénération, où les étudiants accueillis pendant l'opération Partage, ont proposé un repas et une après-midi de découverte de leurs cultures.



Appel à idée

Le Conseil de quartier Botanique-Village lance un appel à idée, pour donner un nom à la liaison piétonne Paul Muller/ Coulée-Verte. Faites vos propositions! Voici les premières suggestions: « sentier du Tandelin », « allée des frères Gomien ».



Renouvellement des conseils de quartier

Les conseils de quartier tiendront leurs assemblées générales fin septembre ainsi que le prévoient leurs statuts. Ces assemblées sont l'occasion pour les conseils de quartier de rendre compte de leurs actions directement devant les habitants des quartiers, d'écouter leurs remarques et de renouveler le tiers-sortant du Conseil.

- **Botanique-Village :**
21 septembre à 20 h 30
Salle Deruet
Renseignements :
Evelyne Jacquot
evelyne.jacquot@wanadoo.fr
- **Placieux-Mairie :**
28 septembre à 20 h 30
Centre du Placieux
Renseignements :
Didier Lanotte
03 83 28 62 22
- **Clairlieu :**
30 septembre à 20 h 30
centre Jean Savine -
Renseignements :
Henri Colin
conseildequartier.clairlieu@gmail.com



Les FPA de Villers-lès-Nancy peuvent accueillir, dans des appartements de type F1 bis, des personnes âgées de plus de 60 ans, valides et autonomes (à l'inverse d'une maison de retraite ou de convalescence qui disposent de personnel médical).

Les résidents peuvent bénéficier de services communs (repas de midi en salle à manger du lundi au samedi, présence d'un gardien de nuit qui peut être appelé en cas de difficulté de santé afin d'alerter un médecin ou la famille).

Il est possible de bénéficier de cet accueil temporaire :

- A la suite d'une convalescence
- A l'occasion de travaux dans votre logement
- Lors du départ en vacances des enfants ou des aidants de la personne bénéficiaire
- En post-hospitalisation à condition d'être autonome

Si vous êtes intéressé par ce service, prenez contact avec le pôle seniors au **03 83 92 12 16** ou polesenior@villerslesnancy.fr

@Villers est la lettre d'information électronique de Villers-lès-Nancy. Pour recevoir par email chaque fin de semaine le compte-rendu des informations publiées sur le site Internet de la ville et préparer votre week-end à Villers, **inscrivez-vous sur www.villerslesnancy.fr**.

Dans le cadre de sa démarche environnementale, la ville de Villers-lès-Nancy effectue actuellement son Bilan Carbone® pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités. Il aboutira à un plan d'actions à mettre en œuvre pour réduire ces émissions.

A ce titre, parmi de nombreux autres facteurs, les déplacements de personnes, notamment des visiteurs, sont comptabilisés.

Si vous devez vous rendre en Mairie, que ce soit à l'hôtel de ville, à la Mairie annexe ou à la MSP, pourquoi ne pas prendre une minute pour répondre à quelques questions. Elles sont destinées à évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées par vos déplacements pour vous rendre sur ce site.

Le médiateur national de l'énergie est une institution publique indépendante dont le rôle est d'informer, conseiller et protéger les consommateurs.

Le consommateur peut saisir le médiateur si, deux mois après avoir adressé par écrit une réclamation à son fournisseur d'énergie, aucune réponse ou aucune réponse satisfaisante ne lui a été donnée. Le recours au médiateur est gratuit.

Pour joindre le Médiateur national de l'énergie :

Médiateur national de l'énergie,

Libre réponse n°59252, 75443 Paris Cedex 09 / 0810 112 212 (appel local) / www.energie-mediateur.fr

L'amicale de Villers-centre trace des sentiers de promenades pédestres dans Villers-lès-Nancy. 4 promenades ont ainsi été définies. Des plaquettes indiquant les itinéraires et les points d'intérêts sont disponibles en mairie ou sur le site internet de la ville, www.villerslesnancy.fr.

Suite au Grenelle de l'environnement, des systèmes de mesure et d'information sur la qualité de l'air dans les établissements recevant des populations vulnérables ou du public doivent être mis en place. Afin de valider les protocoles, une campagne pilote de surveillance est actuellement organisée dans 300 écoles dans le cadre du Plan National Santé Environnement.

Des mesures ont ainsi été effectuées à l'école du château Simon de Chatellus, pour vérifier les niveaux de formaldéhyde et de benzène, en deux phases, du 14 au 18 septembre 2009 pour la période été et du 18 au 29 janvier 2010 pour la période hiver.

Les résultats de la première phase de mesure, récemment communiqués, indiquent que « dans les 6 salles de l'établissement ayant fait l'objet de mesures, les valeurs ne dépassent pas 100 µg/m³ pour le formaldéhyde, valeur repère proposée le Haut Conseil de Santé Publique, et 10 µg/m³ pour le benzène, valeur repère proposée par l'AFSSET ».

D'après l'arrêté préfectoral du 5 août 1981 :

- Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits. Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le Code de la Santé Publique.
- Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit.
- La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite.
- Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental d'hygiène. Ces dérogations ne peuvent être accordées que dans le cas où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen pour éliminer les déchets produits par le pétitionnaire. Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage. Les incinérateurs utilisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les caractéristiques de leurs rejets.

Sont interdits sur tout le territoire de la commune tous bruits gênants pour le voisinage par leur intensité et leur durée. Des dérogations individuelles ou collectives peuvent être accordées par l'autorité municipale à l'occasion de manifestations commerciales ou fêtes.

Chacun, simple particulier ou gérant d'établissement dont l'activité peut troubler le voisinage doit veiller à éviter toute gêne pour le voisinage. Les entrepreneurs en particulier doivent prendre toutes mesures pour en diminuer au maximum l'intensité d'émission lorsque leurs engins de chantier bruyants fonctionnent à proximité d'établissements de soins, de haltes-garderies ou d'établissements recevant des personnes âgées. De même les détenteurs d'animaux doivent vérifier que les conditions de détention respectent la réglementation.

Les travaux bruyants effectués avec tondeuses à gazon, motoculteurs et autres engins agricoles et professionnels ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 à 20 heures
- les samedis de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures

En 2009, pour limiter l'impact sur la circulation des stationnements abusifs, la ville a passé un accord avec l'Esial pour pouvoir utiliser son parking le dimanche après-midi de la Fête des vendanges, avec des navettes gratuites pour assurer les liaisons aller/retour avec le parc M^{me} de Graffigny.

Ce dispositif est reconduit en 2010 pour la fête des Vendanges et pour le Villers Country Festival, offrant aux visiteurs un parking gratuit d'environ 150 places, surveillé par un agent de sécurité. Le parking de l'Esial, au bas de l'avenue Paul Muller, est distant de moins d'un kilomètre du parc M^{me} de Graffigny, et la liaison pédestre entre l'Esial et le parc peut s'effectuer de manière très agréable par la promenade de la Coulée verte.

Les véhicules stationnés aux abords du parc seront verbalisés par la Police municipale en cas de gêne manifeste de la circulation.

■ Fête des vendanges

Ouverture du parking : samedi 4 de 15 h 00 à 0 h 00 et dimanche 5 de 13 h 30 à 20 h 00

Navettes : Parking - Parc : toutes les 20 minutes de 14 h 00 à 17 h 00 / Parc - Parking : toutes les 10 minutes de 18 h 30 à 19 h 15

Nouveau : un ticket sera remis à chaque utilisateur de la navette, à échanger contre un gobelet de pop-com !

■ Villers Country Festival

Ouverture du parking : samedi 18 de 15 h 00 à 00 h 00 et dimanche 19 de 13 h 30 à 21 h 30

Navettes : Samedi 18 : Parking - Parc : toutes les 20 minutes de 15 h 30 à 18 h 00 / Parc - Parking : toutes les 10 minutes de 23 h 00 à 23 h 45

Dimanche 19 : Parking - Parc : toutes les 20 minutes de 14 h 00 à 17 h 00 / Parc - Parking : toutes les 10 minutes de 20 h 00 à 20 h 45

Attention : pour des raisons de sécurité, le parking de l'Esial devra impérativement être libéré de tous les véhicules y stationnant à l'heure de fermeture. Au-delà, la ville sera dans l'obligation de faire appel à la fourrière pour faire enlever les véhicules restants.

L'Esial fêtera ses 20 ans tout au long de l'année universitaire 2010-2011. Plus d'informations dans le prochain numéro de Villers Nouvelles

La ville reconduit cette année encore l'opération Tranquillité Vacances, qui sur un simple signalement de votre part, permet à la Police municipale de surveiller votre domicile pendant les vacances. Le bulletin de signalement est disponible en Mairie ou sur le site Internet.



Retrouvez toute l'actualité sur

www.villerslesnancy.fr

1^{er} mars 2010 29 mars 2010

Le Conseil municipal avait accordé, le 7 décembre 2009, une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à la Coopérative du groupe scolaire des Aiguillettes pour l'organisation d'un séjour « Découverte Environnement » dans les Vosges, du 31/05 au 3/06/10. Cette subvention avait été octroyée à hauteur de celle versée en 2009, mais l'effectif des deux classes de CP et CP/CE1 a augmenté (52 élèves au lieu de 42 en 2009).

Aussi, après accord des commissions Education, Temps de l'Enfant et Finances, le Conseil municipal, a accordé à l'unanimité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 euros à l'Ecole des Aiguillettes

Depuis l'ouverture des Ecraignes en mai 1984, la grande salle des fêtes (parties techniques de la scène comprises) n'a jamais été rénovée et son état nécessite une rénovation complète, pour recevoir les spectacles programmés par la ville. Cette rénovation requiert une étude préalable (toiture et charpente comprises), pour vérifier la structure et vérifier l'incidence des aménagements.

Pour ne pas fermer deux fois la salle, la ville effectuera en même temps les travaux de réparation de la toiture et de rénovation de la salle des fêtes, prévus en 2011, dès 2010.

Après avis favorable de la commission des Finances, le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, la ville à :

- solliciter des subventions du Grand Nancy, du Conseil général, du Conseil régional, de l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC, des Fonds européens et de tout organisme susceptible d'apporter son concours financier,
- demander à chaque financeur potentiel d'autoriser le début des travaux avant la notification de la subvention

Le Conseil municipal, a voté, à l'unanimité (abstention du groupe Villers Vitalité), une motion invitant A. Rossinot, Président du Conseil d'administration du CHU de Nancy, à retirer son plan de suppression de 650 emplois considérant :

- que la création du CHU a permis de réaliser des progrès considérables dans l'accès aux soins pour tous dans le cadre de la Sécurité sociale,
- que les décisions de suppressions de postes et de restructurations sont prises au prétexte d'un déficit qui touche les CHU en général,
- que ce déficit est provoqué par une insuffisance de financement d'intérêt général de l'hôpital public, et par une nouvelle tarification favorisant les intérêts des actionnaires des cliniques privées, au détriment des CHU et des hôpitaux publics qui se trouvent en très grande difficulté,
- que ce plan de suppressions d'emplois, dont 50 médecins, aboutirait à une mise en danger de la vie de la population.

Le Grand Nancy a confié au cabinet Althing la mise en place d'un observatoire de la sécurité et plus spécifiquement des phénomènes délinquants, afin de pouvoir initier des stratégies adaptées et réactives en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels compétents.

Les objectifs de ce système sont :

- mesurer l'insécurité à travers des indicateurs pertinents, élaborés collectivement,
- faciliter l'aide à la décision, voire à l'anticipation,
- assurer un suivi temporel et géo-localisé des phénomènes délinquants concernant un quartier, une ville et plus globalement, l'agglomération nancéienne,
- évaluer en continu les actions menées dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance,
- élaborer des politiques publiques adaptées, partagées et réactives.

Après avis favorable de la commission Administration générale, Police et Sécurité, le Conseil municipal, a autorisé, à l'unanimité, la signature d'une convention d'échange de données entre la ville, le Grand Nancy et tout autre partenaire institutionnel identifié et autorisé à partager ces informations, pour permettre le fonctionnement du système d'observation à l'échelle de l'agglomération et de la commune.

Depuis 1969, la Commune de Villers-lès-Nancy loue à l'ASPTT, pour une durée de 99 ans, un terrain de 11 500 m² à l'angle des routes départementale 92 et de l'Aviation, dont une grande partie est affectée d'une servitude d'espace boisé classé. Suite à des difficultés de fonctionnement, l'ASPTT souhaite redynamiser son activité en associant un équipement de restauration à son club house et a présenté à cet effet un projet réalisable.

En 2009, la ville a acquis plus de 18 Ha de forêt à Chavigny pour régulariser l'emprise du nouveau cimetière au regard du régime forestier. Cet achat permet également de lever la servitude sur le terrain de l'ASPTT.

Après avis favorable des commissions Urbanisme, Equipement et Patrimoine, Développement Economique et Finances, le Conseil municipal, à la majorité (6 contre : Mmes Flechon-Paglia, Beauquel-Mourey, Michenon, MM. Chardon, Begouin, Werner), a autorisé le Maire à :

- accomplir les formalités nécessaires pour la procédure de distraction du régime forestier,
- signer un avenant au bail emphytéotique passé avec l'ASPTT pour formaliser la réduction de la surface et du loyer annuel (11 500 m² à 8 557 m², diminution proportionnelle du loyer),
- céder 3 000 m² au prix de 180 000 euros aux porteurs du projet de restauration.

Selon l'article L.2311-7 du Code général des Collectivités territoriales, l'attribution des subventions supérieures à 23 000 euros donne lieu à une délibération distincte du vote du budget :

Après avis favorable de la commission des Finances, le Conseil municipal, a voté, à l'unanimité, l'attribution des subventions suivantes :

- Association Clairlieu Animation : 78 600 euros
- Association Loisirs et Culture : 41 500 euros
- Association Musique Culture Folklore : 30 000 euros
- A.M.C.F. (exceptionnelle : fête médiévale) : 3 000 euros
- A.M.C.F. (exceptionnelle : nuit des guitares) : 1 500 euros
- Association pour la Promotion de la Musique : 76 500 euros
- Comité des Fêtes Permanent de Villers-lès-Nancy : 50 500 euros
- Association Socio-Culturelle (Pôle Actions Jeunesse) : 140 000 euros
- C.O.S. Villers-section Football : 31 000 euros
- Villers Handball : 29 000 euros
- Association Familles organisées : 36 550 euros (dont 18 275 euros pour le second semestre sous réserve de la signature d'une convention pour le portage des repas à domicile)

Après avis favorable de la commission des Finances, le Conseil municipal, a voté à l'unanimité, une subvention de 1 000 euros au Carrefour des Communes destinée à venir en aide aux communes sinistrées par la tempête Xynthia.

Le Conseil municipal, a autorisé, le 1^{er} mars 2010, la recherche de subventions pour la rénovation de la salle des Fêtes des Ecraignes. Les estimations de la rénovation de la toiture (618 706 euros HT) et de la salle des fêtes (550 500 euros HT), étant connues, après avis favorable de la commission des Finances, le Conseil Municipal, a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter les subventions suivantes auprès des structures suivantes :

- Conseil Général
- Conseil Régional et Etat (DRAC)
- Grand Nancy
- Fonds Union Européenne.

Prochain conseil municipal : 28 juin 2010

Expression des groupes politiques



Dans le cadre de la loi « Démocratie de proximité », Villers-Nouvelles a mis en place cet espace débat démocratique. Il est destiné à la libre expression des groupes politiques. Chaque signataire est responsable de son propos.

Nos responsabilités

protectrices et solidaires en ces temps de crise

Alors que la crise s'installe dans notre pays malgré les dénégations gouvernementales, de nouveaux sacrifices vont être demandés aux Français. Dès lors, nos municipalités ont une responsabilité supplémentaire à l'égard de nos concitoyens, afin qu'ils ne pâtissent pas au niveau local de la rigueur annoncée par le gouvernement Fillon-Sarkozy. A l'heure où le poids de la dette, en plus des largesses fiscales accordées aux plus nantis, hypothèque l'avenir de notre pays, l'expression d'une bonne gestion doit plus que jamais allier maîtrise de l'endettement et modération de la fiscalité. C'est exactement le sens de la politique menée par notre municipalité depuis plusieurs années. Il n'est donc pas étonnant qu'aux dernières élections régionales, les électeurs villarois aient infligé un cinglant revers aux candidats UMP et à leurs soutiens.

En ces temps de réduction de l'activité, il eut été irresponsable de renoncer aux grands investissements. Ainsi, les mois suivants vont être consacrés à la rénovation de la salle des Ecraignes qui va rapidement retrouver sa vocation d'outil culturel essentiel au service de l'ensemble de notre population. La ville s'est efforcée de pallier au mieux l'indisponibilité temporaire de ces locaux. Pourtant, fidèle aux mêmes procès d'intention, l'opposition a préféré indûment voir la main de la municipalité dans la fermeture momentanée de cet équipement.

Les mêmes seraient donc mieux inspirés, plutôt que de donner l'illusion d'une prise en compte des aspirations des Villarois, de participer aux vrais débats de la gestion municipale, celle qui répond réellement aux attentes de nos concitoyens. Quand ces élus minoritaires se hasardent à citer Emile de Girardin pour prétendre que « gouverner, c'est prévoir », ils n'en justifient que mieux l'action de la majorité municipale qui a su prendre les décisions pour construire utilement notre avenir. La trêve estivale sera teintée d'inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous et ils doivent, comme l'ensemble de nos habitants, pouvoir compter sur le soutien de leur municipalité.

Pascal BRENNEUR, Président du groupe majoritaire

Droit de Réponse du Maire

(Journal officiel AN - Questions écrites du 30 septembre 2002 - Réponse publiée au JOAN du 30 septembre 2002, page 5 291 : possibilité d'apporter des commentaires explicatifs dans le même bulletin sur les affaires évoquées par l'opposition).

M. Werner est coutumier des affirmations gratuites et des annonces sans base réelle et solide, comme le prouve l'article sur le TCN ci-dessous. Sa tribune en est une autre démonstration : j'en veux pour simple illustration que l'observatoire de la délinquance qu'il réclame a été voté le 29 mars 2009 par le Conseil municipal à l'unanimité, donc avec sa voix ! L'a-t-il déjà oublié ?!

SECURITE :

LE MAIRE DOIT ETRE EN PREMIERE LIGNE

Agitations nocturnes, rodéos à deux roues, incivilité routière, trafics : les manquements les plus fréquents à la sécurité nous apparaissent avec d'autant plus de force que les beaux jours nous incitent à profiter de la vie à Villers.

Mais comme il l'a toujours fait sur ce sujet, **le maire est aux abonnés absents !**

On commence par nier le phénomène, en déclarant en réunion publique qu'il n'y a pas problème de sécurité à Villers (réunion sur le projet Saint Pierre Fourier)...

Ensuite, selon la bonne vieille technique du « c'est pas ma faute », on dit « c'est l'affaire de l'Etat » en feignant d'ignorer que les moyens de la police nationale sont consacrés d'abord aux infractions commises et pas à la prévention, qui est notre premier souci !

Enfin, on surfe sur l'action des autres, en s'accrochant aux initiatives de la communauté urbaine, qui lance en 2010 un programme de vidéosurveillance, avec la mise en place de plusieurs caméras sur les lieux les plus sensibles, et un observatoire de la délinquance, **deux projets réclamés par Villers Vitalité depuis longtemps.**

Pour l'action municipale, on repassera ! Pourtant, s'il n'a pas tous les outils dans sa main, le maire, dans toutes les villes où la délinquance a reculé, a toujours été au centre du dispositif.

Parce qu'il sait mieux que quiconque ce qui se passe sur sa commune, parce qu'il peut savoir les attentes de chacun, parce qu'il est là pour coordonner les actions de tous, parce qu'il connaît son territoire. Et surtout parce qu'une action publique n'est efficace que si chacun de ses acteurs perçoit une volonté politique !

Sur la Coulée Verte, au Placieux, à Plein Centre, dans le Parc de Remicourt, dans les résidences de Clairlieu, dans l'espace commercial modifié par le nouvel Intermarché : il y a beaucoup d'endroit où beaucoup pourrait être fait, simplement avec une vraie volonté de s'investir et de prendre la question à bras le corps.

Pour cela, il faudrait que le maire soit enfin en première ligne, plutôt qu'avec les réservistes.

François WERNER pour **Villers Vitalité**

Retrouvez une information complète sur **villers-vitalite.com**.

Ou contactez nous au **06 07 10 95 99**.

Relations avec la CUGN

Le dossier TCN au point mort

Depuis 1998, aucune solution crédible n'a été trouvée pour le Training Club Canin de Nancy, dont de nombreux riverains du lotissement « Jardin botanique » et certains du Parc de Rémicourt signalent des nuisances. Ce dossier est de la responsabilité de la Communauté urbaine, car si le TCN est situé géographiquement à Villers-lès-Nancy, il est installé au parc de Rémicourt, espace communautaire depuis 1996.

Dans les années 1990, le TCN a été délocalisé du parc de la Pépinière au parc de Rémicourt à la demande d'André Rossinot, Maire de Nancy. Depuis 2001, la municipalité conduite par Pascal Jacquemin a proposé des solutions alternatives, qui concernaient une éventuelle relocalisation du club hors du tissu urbain, notamment au Plateau de Malzéville, en forêt de Haye, et même dans le Parc de Brabois réaménagé.

La majorité à la Communauté urbaine a voté, le 23 novembre 2007, des travaux (drainage du terrain, écran de verdure) pour un montant de près de 90.000 euros. A l'évidence, ces travaux n'étaient pas suffisants, puisqu'un déplacement dans une autre commune du Grand Nancy a été annoncé début 2009 ; cette annonce a été faite par le responsable de l'opposition municipale, par ailleurs vice-président de la commission communautaire « Attractivité et compétitivité du territoire », sans que le Maire de Villers-lès-Nancy n'en ait été préalablement informé.

Ce projet de délocalisation semble au point mort, face à l'opposition des élus de la commune concernée. Ce qui a été vrai par le passé à Nancy doit l'être également aujourd'hui à Villers. Il est incontournable que soit mis en oeuvre, « un diagnostic partagé » entre d'une part, la commune, le TCN et les associations de riverains, et d'autre part la Communauté urbaine, pour qu'une solution

acceptable par tous, se dégage au plus vite.

Délibérations du Grand-Nancy en date du 11 décembre 2009 intéressant la ville de Villers-lès-Nancy :

- signalisation lors de la réalisation de voiries nouvelles ou de réaménagements d'espaces publics, (montant estimatif pour 2010 : 358 800 euros TTC)
- signalisation lors des modifications du schéma directeur de jalonnement d'ajouts ou de suppressions de mentions d'intérêt communautaire ou communal et d'adaptation du plan de circulation (montant estimatif 2010 : 299 000 euros TTC)

LE TIGRE BLEU DE L'EURHRATE



22 H 00

30 JUIN 2010

**PARC M^{me} DE
GRAFFIGNY**

**SPECTACLE THÉÂTRAL
EN PLEIN AIR AVEC
TCHÉKY KARYO**

UNE OEUVRE DE LAURENT GAUDÉ
MISE EN SCÈNE PAR MICHEL DIDYM
SCÉNOGRAPHIE DE PHILIPPE DRUILLET
MUSIQUE DE STEVE SHEHAN

location **12 €**

tarif réduit **10 €**

réservations : **03 83 92 32 40**

Parc M^{me} de Graffigny - 54600 Villers-lès-Nancy
reporté au 1^{er} juillet 2010 si intempéries

théâtre de **la Manufacture**
Centre dramatique national Nancy-Lorraine
Direction Michel Didym

 **Villers**
les-Nancy